

Bilan de la présidence tchèque

Une Europe sans barrières

1^{er} janvier - 30 juin 2009

Introduction	iv
Les 3 E – bilan	iv
L'ÉCONOMIE	IV
L'ÉNERGIE	VI
L'EUROPE ET LE MONDE	VII
Évaluation du programme de travail	1
AFFAIRES GÉNÉRALES	1
L'organisation institutionnelle de l'UE	1
L'élargissement de l'UE	1
AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	2
L'assainissement et le développement des marchés financiers	2
Les politiques macro-économiques et structurelles	3
La coopération internationale	5
La lutte contre l'évasion fiscale et la modernisation des règles fiscales	5
COMPÉTITIVITÉ	6
Le processus de Lisbonne	6
Le marché intérieur	6
La concurrence économique	7
Mieux légiférer	7
La recherche-développement et l'innovation	8
La politique des petites et moyennes entreprises	8
Le droit des sociétés	9
La protection des droits de propriété intellectuelle	9
La protection des consommateurs	9
L'industrie	10
La simplification des formalités douanières	10
Les statistiques	10
ÉNERGIE	10
La stratégie énergétique	10
Le marché intérieur de l'électricité et du gaz	11
La sécurité énergétique	11
L'efficacité énergétique et les sources d'énergie à faible teneur de carbone	12
TRANSPORTS	12
L'optimisation du fonctionnement du marché intérieur des transports	12
L'élimination des obstacles administratifs pour les entreprises de transport	13
La compétitivité du système de transports européen	13
La sécurité routière	13
Les relations extérieures dans les transports	14
TELECOMMUNICATIONS ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	14
La révision du cadre réglementaire pour les réseaux et services de communications électroniques	14
La société de l'information	15
ENVIRONNEMENT	15
La protection du climat	15
La protection de la santé humaine et de l'environnement	16
La consommation et la production durables	17
La protection de la biodiversité	18
EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE	19
La mobilité des travailleurs sur le marché du travail de l'Union européenne	19
La croissance de l'emploi et l'augmentation de la flexibilité du marché du travail à l'aide des principes généraux de la flexicurité	19
L'aide horizontale aux familles dans le cadre des politiques communautaires	20
Les services sociaux comme instrument d'inclusion sociale active pour les personnes les plus défavorisées et secteur offrant des opportunités d'emploi	20
SANTÉ	21
Les maladies rares, la sécurité et les droits des patients dans le cadre des soins de santé transfrontaliers	21
Le paquet pharmaceutique	22
La grippe A/H1N1	22
L'e-santé	22
La résistance antimicrobienne	23

La viabilité financière des systèmes de santé	23
AGRICULTURE ET PECHE.....	23
L'avenir de la Politique agricole commune et du développement rural	23
La simplification de la Politique agricole commune (PAC)	23
La politique de qualité des produits agricoles et alimentaires	24
Le développement rural et la délimitation des zones défavorisées (LFA)	24
Le plan européen de relance économique pour les projets dans les domaines de l'énergie, de l'internet à haut débit et des nouveaux défis dans l'agriculture.....	24
La sylviculture.....	24
La Politique commune de la pêche (PCP)	24
Autres textes et initiatives dans le domaine de l'agriculture	25
ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORT	27
L'actualisation du cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010.....	27
Le partenariat entre le monde de l'éducation et celui des employeurs : l'ouverture des écoles aux nouveaux défis.....	27
Le développement de l'enseignement supérieur – qualité et ouverture (processus de Bologne)	27
La coopération dans le domaine de la jeunesse	27
CULTURE ET AUDIOVISUEL.....	28
La culture	28
L'audiovisuel.....	28
La protection des droits d'auteur	28
JUSTICE.....	28
La coopération judiciaire en matière pénale	28
La coopération judiciaire en matière civile	29
L'e-Justice	30
AFFAIRES INTERIEURES	30
L'utilisation des technologies modernes pour la sécurité	30
La protection internationale des enfants	30
La politique de lutte contre la drogue	31
La protection des frontières, la coopération Schengen et la politique des visas	31
La lutte contre le terrorisme et le crime organisé.....	32
La coopération policière	33
La coopération douanière	33
La protection civile	34
Les relations extérieures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures	34
RELATIONS EXTERIEURES	34
Le Partenariat oriental et le Corridor Sud.....	34
Les relations UE - Russie	35
Les relations transatlantiques	35
Les Balkans occidentaux.....	35
La Méditerranée et le Proche-Orient.....	36
Autres régions	36
La Politique européenne de sécurité et de défense.....	37
La lutte contre le terrorisme	37
La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et le contrôle de l'exportation des armes	38
Les Droits de l'Homme et la politique de transformation	38
La coopération au développement et l'aide humanitaire	39
Les sanctions internationales et la lutte contre le financement du terrorisme	40
POLITIQUE COMMERCIALE COMMUNE.....	40
La lutte contre le protectionnisme et la poursuite de la libéralisation du commerce international ...	40
Les relations commerciales bilatérales.....	40
L'élimination des obstacles commerciaux.....	41
Le financement du commerce	41

Introduction

Circonstances extérieures et intérieures

Le premier semestre 2009 s'inscrit dans l'histoire de l'UE comme une période de dures épreuves à surmonter en raison de la situation économique et politique difficile. Les États membres de l'Union européenne et leurs habitants ont dû, durant ces six mois, faire face à une grave crise économique, la situation sur la scène internationale s'étant en outre révélée notablement troublée en particulier au début de l'année. C'est pour ces raisons, et pour bien d'autres encore, que les conditions d'exercice de la présidence tchèque du Conseil de l'UE se sont avérées particulièrement difficiles.

Les 3E et l'Europe sans barrières

Avant le début de sa présidence, la République tchèque avait sélectionné les grandes priorités de son programme, les trois « E » : « l'Économie », « l'Énergie » et « l'Europe et le monde ». Les circonstances ont montré qu'il s'agissait de thèmes hautement actuels, et ce pas uniquement pour le premier semestre 2009. Il s'agit en effet de domaines dans lesquels il sera nécessaire y compris à l'avenir de déployer un maximum d'efforts communs pour que l'UE, même en période d'instabilité, puisse résister et soit bénéfique pour ses citoyens. L'UE et ses États-membres devraient à cet égard profiter au maximum des possibilités que le projet d'intégration leur apporte et travailler ensemble à l'élimination des obstacles empêchant la pleine exploitation de ce potentiel. Avec la récession économique et la menace de tendances protectionnistes qui en découle, la devise de la présidence a pris une symbolique et un sens nouveaux. Dans sa fonction de président du Conseil de l'UE et du Conseil européen, la République tchèque a très intensivement prêché en faveur du maintien de « l'Europe sans barrières » comme valeur commune et objectif de l'UE.

La réforme institutionnelle

Une autre tâche importante de la présidence tchèque a été de contribuer à assurer l'existence d'un futur cadre institutionnel stable pour l'Union européenne en cours d'élargissement. L'UE doit être capable de fonctionner avec souplesse et de façon démocratique et en même temps d'occuper, au niveau international, une position correspondant à sa capacité politique et économique. Dans ce sens, la présidence a accompli un grand travail dans la recherche d'une solution commune à la question de l'achèvement de la ratification du traité de Lisbonne, de sorte que celui-ci puisse entrer en vigueur avant la fin de l'année 2009. L'approbation des « garanties irlandaises » lors du Conseil européen de juin 2009 a ouvert la voie à l'organisation d'un nouveau référendum en Irlande et ainsi permis de mener à terme la ratification du traité dans l'ensemble des vingt-sept États-membres. La présidence tchèque a également abordé de manière responsable l'ouverture du processus de nomination de la Commission pour le prochain mandat couvrant la période 2009-2014. Lors du Conseil européen de juin placé sous la direction du premier ministre tchèque, J. Fischer, un accord politique unanime a été trouvé sur la candidature de J. M. Barroso au poste de président de la prochaine Commission. Le fait que la présidence tchèque et la présidence suédoise qui lui succédera aient été habilitées à mener avec le Parlement européen les négociations sur ce candidat laisse supposer que la continuité institutionnelle sera assurée.

Les 3 E – bilan

Des résultats concrets

Dans les trois domaines prioritaires, la présidence est parvenue au cours du premier semestre 2009 à dégager un certain nombre de résultats tangibles. Dans le domaine législatif, la collaboration étroite avec les États-membres et les institutions de l'Union européenne, et en particulier avec le Parlement européen, a permis de mener à bien les discussions sur plus de quatre-vingts mesures concrètes. En dehors du domaine législatif, un certain nombre de succès importants ont également été obtenus, qu'il s'agisse de la maîtrise des situations de crise en matière de politique étrangère et énergétique au début de l'année, du rejet des tendances protectionnistes, des mesures décisives de soutien à l'économie européenne, de l'adoption des mesures ayant pour objectif la diversification des approvisionnements en énergie et la protection du climat, ou encore des résultats des réunions avec les partenaires clés de l'UE dans le monde.

L'économie

Une approche coordonnée contre la crise économique et financière

Dans le domaine économique, la présidence tchèque a réagi aux menaces et problèmes actuels causés par la crise financière et la récession économique. L'UE a fait de grands progrès dans la mise en œuvre du plan européen de relance économique, son principal instrument pour le retour à la prospérité économique.

Au niveau national, les États-membres ont jusqu'à présent approuvé ou annoncé des mesures fiscales par l'intermédiaire desquelles – ainsi que par l'intermédiaire des stabilisateurs automatiques – plus de 5 % du PIB total seront alloués pour soutenir l'économie de l'UE en 2009-2010. En même temps, les États-membres ont confirmé à plusieurs reprises leur résolution à respecter les règles du marché intérieur unique, de la concurrence économique et du pacte de stabilité et de croissance, s'agissant en particulier de la viabilité à long terme des finances publiques.

Des investissements et des garanties financières pour rétablir la confiance et la stabilité

Des mesures ont été prises également dans le secteur bancaire ; par le biais de garanties et de recapitalisations, les États-membres ont fourni aux banques un soutien potentiel d'un montant dépassant les 30 % du PIB de l'UE, ce qui a significativement contribué à la stabilisation du marché financier et au maintien du flux de crédits.

L'un des messages positifs ressortis du Conseil européen de printemps est le compromis trouvé sur le paquet d'un montant de 5 milliards d'euros alloués à des projets dans le domaine de l'énergie, de l'internet à haut débit et aux mesures liées à la vérification du caractère fonctionnel de la Politique agricole commune.

S'agissant de la gestion de la crise économique mondiale, l'accord sur la contribution des États membres de l'UE à l'augmentation des ressources du Fonds monétaire international sous forme de prêt pouvant atteindre jusqu'à 75 milliards d'euros a une importance fondamentale. Lors du Conseil européen de juin, les États-membres ont par ailleurs fondamentalement confirmé leur disposition à participer, dans le cadre d'une répartition juste de la charge au niveau mondial, au financement des autres besoins du FMI susceptibles d'apparaître. Le doublement de la limite, de 25 à 50 milliards d'euros, du mécanisme communautaire de soutien aux balances des paiements des États-membres non situés dans la zone euro a également été décidé.

Le refus des mesures protectionnistes

Au cours de la présidence tchèque, un accord essentiel a été trouvé sur l'importance d'une action commune et coordonnée et sur le refus sans équivoque du protectionnisme comme moyen de lutte contre une récession économique exceptionnelle. L'UE a ainsi démontré qu'elle est capable de réagir très efficacement à une situation inhabituelle comme celle de la crise économique actuelle. Il a également été confirmé à plusieurs reprises que toutes les mesures adoptées en vue de soutenir les économies des États-membres ne devaient pas troubler le marché unique ni être prises au détriment des autres États-membres. Le refus du protectionnisme et le respect des règles de la concurrence économique sont les prérequis essentiels pour que, une fois sortie de la crise, l'économie européenne fonctionne sur des bases saines.

Des mesures pour l'emploi et la croissance économique

Pour ce qui est des mesures législatives, la présidence tchèque est parvenue, dans le cadre de la réalisation de la partie communautaire du plan de relance, à obtenir un accord sur la possibilité d'appliquer un taux réduit de TVA sur les services à forte intensité de main-d'œuvre fournis localement. Cet accord est un élément important en vue du maintien de l'emploi dans les branches les plus vulnérables de l'économie et devrait aider en particulier les PME. Parmi les mesures prises contre l'impact de la crise économique et financière ont en outre été approuvées la modification de trois règlements relatifs aux fonds structurels et au Fonds de cohésion, une modification qui contribuera à rendre plus rapide l'utilisation des fonds du budget de l'Union, et la révision du règlement portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, cette révision ayant pour but de soutenir plus efficacement les travailleurs ayant perdu leur emploi du fait de la mondialisation et de la crise économique et financière mondiale.

Une meilleure régulation des marchés financiers

Les modifications apportées à la régulation des marchés financiers et leur surveillance représentent un chapitre à part entière dans la lutte contre la crise économique et financière actuelle. Durant la présidence tchèque, un grand progrès a été réalisé dans la voie du rétablissement de la confiance sur les marchés financiers. Le succès réside dans l'achèvement des négociations de toutes les propositions législatives clés dans le domaine des services financiers, ce que la présidence s'était fixée comme objectif ; il s'agit en particulier de la directive Solvabilité II dans le domaine des assurances, du règlement sur les agences de notation de crédit, de la directive sur les exigences de fonds propres des banques, de la législation relative aux paiements transfrontaliers en euros et aux établissements de monnaie

électronique. Pendant la présidence tchèque et sur la base du rapport du groupe de haut niveau sur la surveillance financière présidé par Jacques de Larosière et de la communication de la Commission sur la surveillance du marché financier dans l'UE, un débat essentiel s'est déroulé au niveau politique sur la réforme globale de la réglementation des établissements financiers dans l'UE et sur leur surveillance. Dans le cadre de ce débat, les États-membres sont parvenus à un accord sur les éléments fondamentaux de la réforme qui devraient assurer la stabilité financière au niveau non seulement des économies des États-membres mais aussi des différents établissements financiers. Le Conseil européen de juin a confirmé l'orientation suivie par la Commission lors de la préparation des autres propositions législatives. Le soutien exprimé aux projets de la Commission devrait déboucher sur des propositions législatives concrètes cet automne.

Le Conseil européen de juin a souligné le succès des mesures adoptées en réaction à la crise économique et financière et mis en outre l'accent sur la nécessité de poursuivre rigoureusement la mise en œuvre des mesures contenues dans le plan européen de relance économique. Le Conseil a en même temps confirmé le besoin d'avoir une stratégie sérieuse s'agissant du désengagement de l'État dans l'économie.

L'UE, représentée par le président du Conseil européen, M. Topolánek, et le président de la Commission européenne, J. M. Barroso, a également largement contribué à la qualité de la préparation et au bon déroulement du sommet du G20 à Londres où un accord sur l'augmentation substantielle des ressources du Fonds monétaire international et des fonds alloués par l'intermédiaire d'autres institutions internationales pour la lutte contre les conséquences de la récession économique mondiale a été trouvé. Dans le cadre du sommet, des démarches concrètes visant au renforcement de la réglementation et de la surveillance financières ont également été convenues, et l'engagement pris lors du sommet précédent à Washington de s'abstenir d'adopter des mesures protectionnistes a été confirmé. La position solide de l'UE, qui a permis le succès global de la rencontre de Londres, est le résultat notamment des conclusions communes adoptées au Conseil européen de printemps.

L' énergie

La crise survenue en janvier autour de l'approvisionnement de l'Europe en gaz naturel russe a été, étant donné la situation très grave dans certains États-membres, une réelle mise à l'épreuve de l'unité et de la solidarité de l'UE. Tous les acteurs de l'Union ont réussi à s'entendre pour parler rigoureusement d'une seule et même voix, et l'attitude active et l'engagement diplomatique de la présidence tchèque ont significativement contribué à ce que la Russie et l'Ukraine finissent par résoudre le litige commercial qui les opposait et que l'approvisionnement de l'Europe en gaz soit rétabli.

Dans le but de limiter les répercussions négatives en cas de répétition de la situation de crise du début de l'année, la présidence, conformément à son programme, s'est par la suite penchée sur les démarches conceptuelles en vue de renforcer à moyen et à long terme la sécurité énergétique de l'ensemble de l'UE. Le financement de projets concrets de soutien à la sécurité énergétique avait déjà auparavant été renforcé entre autres par la décision précédemment mentionnée du Conseil européen de printemps qui, en réaction à la crise du gaz, avait approuvé l'allocation de près de 4 milliards d'euros à des projets dans ce domaine.

Un élément important en faveur du renforcement de la sécurité énergétique de l'UE a été celui du soutien maximal apporté à toutes les activités permettant d'approfondir la diversification des sources d'énergie et des itinéraires de transport par l'intermédiaire du « Corridor Sud ». La présidence tchèque a conçu le Corridor Sud comme un ruban permettant la diffusion de la prospérité, de la stabilité et de la sécurité dans les zones du Caucase du Sud, de l'Asie centrale et du Proche-Orient, comme une route de la soie des temps modernes sur laquelle circulent dans les deux sens des marchandises, des Hommes et des technologies. Les éléments fondamentaux pour la réalisation du corridor ainsi conçu sont d'abord la collaboration sur le terrain énergétique et accessoirement la collaboration en matière de transports. Le point culminant des efforts déployés par la présidence tchèque a été l'organisation du sommet intitulé « Le Corridor Sud, nouvelle route de la soie » qui s'est déroulé le 8 mai à Prague et lors duquel les représentants de l'UE, et de certains États producteurs et de transit ont signé une déclaration commune exprimant leur soutien au concept du Corridor Sud.

L'UE sur la scène internationale – le sommet du G20

Une approche uniforme de la crise du gaz

La sécurité énergétique

Le sommet sur le Corridor Sud

Analyse de la stratégie énergétique

La présidence tchèque a achevé la discussion sur les priorités de la deuxième analyse stratégique de la politique énergétique qui fournit des informations sur les principaux défis de la politique énergétique de l'UE et porte sur la sécurité énergétique, les relations extérieures et le développement des infrastructures. Les résultats de cette discussion serviront de base à la création du deuxième plan d'action pour l'énergie.

L'intégration et la libéralisation du marché des énergies

Pour créer une politique énergétique commune, il est indispensable de disposer d'un marché intérieur intégré et entièrement libéralisé qui soit en même temps un instrument permettant d'augmenter la sécurité énergétique en Europe. Un grand succès obtenu dans ce sens est l'approbation du troisième paquet de libéralisation qui contribuera à élever le taux d'intégration, de libéralisation et de collaboration régionale sur le marché de l'énergie. Grâce à l'adoption de cet ensemble de mesures, l'indépendance, les compétences et la responsabilité de l'autorité de régulation de l'énergie sont largement renforcées tout comme la protection des consommateurs, le principe de subsidiarité, qui laisse un espace de décision suffisant au niveau des États-membres, étant respecté.

L'efficacité énergétique

Le soutien à l'efficacité énergétique contribue également dans une large mesure à l'accroissement de la sécurité énergétique. Ce soutien est l'un des objectifs de la révision, déjà mentionnée, du règlement sur le Fonds européen de développement régional, une révision qui rendra possible le financement des investissements visant l'accroissement de l'efficacité énergétique et l'exploitation des ressources renouvelables dans la construction de logements. La présidence tchèque est également parvenue à clore avec succès les négociations sur la révision de la directive sur l'éco-design.

La protection du climat

Lors du Conseil européen de juin sous la présidence tchèque, l'UE a également confirmé ses objectifs ambitieux s'agissant de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation dans les pays en voie de développement. Ont en outre été définis les priorités et objectifs concrets devant être remplis avant la tenue de la conférence de l'ONU sur le changement climatique qui se déroulera à Copenhague en décembre prochain.

L'Europe et le monde

L'UE, joueur à l'échelle mondiale

En cette période d'instabilité économique et politique internationale croissante se confirme également l'idée déjà ancienne que si l'UE veut résister à la concurrence mondiale, elle doit résolument se saisir de son rôle d'acteur mondial et jouer, en matière de politique internationale, un rôle qui corresponde à son potentiel économique et politique.

Le conflit à Gaza

Le début même de la présidence a été singulièrement marqué par le conflit armé dans la bande de Gaza qui a éclaté fin décembre 2008. La présidence a immédiatement entamé au nom de l'UE des négociations dans le but de parvenir à un cessez-le-feu le plus rapide possible. Les efforts déployés par la présidence ont largement contribué à l'ouverture des corridors humanitaires ainsi qu'à la convocation de la conférence des bailleurs de fonds en soutien à l'économie palestinienne début mars à Charm el-Cheikh, avec notamment la réunion du Quartet pour le Proche-Orient.

Le Partenariat oriental

L'UE a une responsabilité particulière envers les pays situés dans son proche voisinage. Elle n'avait cependant pas jusqu'à présent de projet politique cohérent à l'égard de l'Est. C'est pour cette raison que la présidence tchèque a investi beaucoup d'énergie et de capital politique dans le projet de Partenariat oriental approuvé au Conseil européen de printemps et lancé avec succès lors du sommet de Prague, le 7 mai 2009. Le démarrage de ce projet soutenu par une somme de 600 millions d'euros est un pas important vers un plus grand engagement de l'UE envers ses voisins de l'Est pour le plus grand bénéfice des deux parties.

L'élargissement de l'UE

En ce qui concerne le processus qualitativement différent d'élargissement de l'UE et les efforts déployés pour renforcer la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, la présidence a disposé d'une marge de manœuvre limitée étant donné la situation dans la région. Malgré la suspension des négociations d'adhésion avec la Croatie, elle est néanmoins parvenue sur ce point-là également à une avancée, en particulier dans le processus de libéralisation des visas avec les pays de la région, dans le domaine de la coopération régionale et sur la question de la mobilité des étudiants. La présidence tchèque a transmis la candidature du Monténégro à la Commission pour examen et reçu par ailleurs la candidature

albanaise à l'adhésion à l'UE. À la fin de la présidence, une certaine avancée a pu être également obtenue dans les négociations avec la Turquie.

L'une des places de choix dans la politique étrangère de l'UE est celle occupée par les relations avec les États-Unis, allié stratégique et partenaire naturel le plus important. Après l'arrivée à la Maison blanche du président nouvellement élu, des contacts ont été établis avec son administration et les discussions ont été ouvertes sur une coopération intensive devant permettre de faire face ensemble aux défis mondiaux les plus urgents. L'événement clé dans ce sens est la première rencontre historique entre le président Barack Obama et tous les leaders de l'UE lors du sommet informel de Prague, une rencontre qui a posé des bases solides pour un nouvel approfondissement de la coopération entre les deux rives de l'Atlantique. Les principaux sujets ayant été abordés lors du sommet informel sont les questions relatives à l'économie et à la crise économique, à l'énergie, au changement climatique ainsi que les questions sécuritaires en liaison avec l'évolution de la situation en Afghanistan, au Pakistan et en Iran. Dans le domaine des relations transatlantiques, la présidence tchèque a par ailleurs poursuivi la coopération intense avec le Canada. Cette coopération a atteint son sommet avec l'ouverture officielle des négociations sur l'accord complet de partenariat économique au sommet UE-Canada qui s'est déroulé en mai à Prague.

La coopération transatlantique

Évaluation du programme de travail

Affaires générales

L'organisation institutionnelle de l'UE

L'un des thèmes importants du premier semestre 2009 a été celui de l'avenir du traité de Lisbonne. En s'appuyant sur les conclusions du Conseil européen de décembre 2008, la présidence s'est employée à rechercher des solutions concrètes tenant compte des craintes exprimées par les citoyens irlandais qui se sont prononcés pour le non lors du référendum organisé sur le traité de Lisbonne en juin 2008, et permettant de mener à bien le processus de ratification au sein de l'UE. À cet égard, l'un des impératifs importants était que cette solution ne modifie en aucun cas le traité de Lisbonne lui-même, impliquant alors la nécessité d'une nouvelle ratification. Le résultat des presque six mois de négociations qui ont battu leur plein lors de la réunion du Conseil européen des 18 et 19 juin 2009, est l'adoption du paquet des « **garanties irlandaises sur le traité de Lisbonne** ». Ce paquet comprend la décision des chefs d'État et de Gouvernement des 27 États membres de l'UE concernant les craintes du peuple irlandais par rapport au traité de Lisbonne, une déclaration solennelle sur les droits des travailleurs, la politique sociale ainsi que d'autres questions et une déclaration unilatérale de l'Irlande relative à sa politique traditionnelle de neutralité militaire. Au niveau politique, l'engagement déjà pris par le Conseil européen de décembre 2008 et selon lequel si le traité de Lisbonne entrerait en vigueur, des mesures assurant le maintien d'un membre de la Commission originaire de chaque État membre même après 2014 seraient adoptées, a également été confirmé.

La décision mentionnée plus haut, juridiquement contraignante pour les États-membres, contient des garanties dans le domaine du droit à la vie, de la famille et de l'enseignement, de la fiscalité ainsi que de la sécurité et de la défense. Ces garanties n'ont cependant que la nature de garanties explicatives/déclaratives ne modifiant en aucune manière le traité de Lisbonne. La présidence est ainsi parvenue à négocier un texte qui, tout en prenant en compte les intérêts des autres pays, réagit avec efficacité à toutes les craintes irlandaises liées au traité de Lisbonne sans nécessiter la réouverture du processus de ratification dans l'un quelconque des États membres de l'UE. Le Conseil européen a en même temps fait la promesse politique que les dispositions de la décision seront reliées aux traités fondateurs par l'intermédiaire d'un protocole lors du prochain élargissement de l'UE. Les garanties adoptées permettront au gouvernement irlandais d'organiser un nouveau référendum sur le traité de Lisbonne à l'automne prochain, le résultat positif étant la condition essentielle pour que ce traité entre en vigueur.

Un autre succès s'agissant des questions institutionnelles est l'obtention d'un accord politique sur **le candidat au poste de président de la Commission européenne** pour la période 2009-2014. Les chefs d'État et de Gouvernement se sont entendus unanimement lors de la réunion du Conseil européen de juin pour proposer la nomination de José Manuel Durão Barroso à ce poste. La présidence a ainsi accompli la tâche qui lui avait été confiée dans la déclaration du Conseil européen de décembre 2008 d'entamer sans délai après les élections au Parlement européen de juin 2009 le processus de nomination de la nouvelle Commission, et en particulier la désignation de son président. Le Conseil européen a également octroyé au président actuel et au futur président du Conseil européen – les premiers ministres tchèque et suédois – un mandat pour négocier avec le Parlement européen au sujet du candidat proposé.

La réunion de juin du Conseil européen, placée sous la direction de la présidence tchèque, a par ailleurs reconfirmé et précisé l'engagement contenu dans la déclaration de décembre 2008 sur les mesures transitoires concernant la composition du Parlement européen. Une fois remplies les conditions fixées sur le sujet par ladite déclaration, les démarches indispensables **pour augmenter le nombre de membres du Parlement européen** originaires des pays auxquels le traité de Lisbonne garantit par rapport au traité de Nice un nombre de députés européens plus élevé, pourront être entreprises.

L'élargissement de l'UE

Durant son mandat, la présidence tchèque s'est efforcée d'obtenir des progrès dans les négociations d'adhésion avec la Croatie et le déblocage de ce processus par rapport au litige slovéno-croate. À cet égard, elle a apporté son soutien à la présentation d'un mécanisme de résolution par arbitrage du problème en question.

La présidence tchèque a en outre transmis la candidature du Monténégro à la Commission pour examen. Elle a également reçu la candidature d'adhésion à l'UE de l'Albanie. L'examen de la candidature albanaise au Conseil de l'UE ne sera toutefois opportun qu'au cours de la présidence suédoise en raison de la tenue des élections parlementaires en Albanie (le 28 juin 2009).

Les négociations avec la Turquie, qui fait partie des alliés stratégiques de l'UE, se sont également poursuivies durant la présidence tchèque. Celle-ci a œuvré dans le sens de l'ouverture de nouveaux chapitres de négociations et avec l'objectif que des progrès soient accomplis dans le chapitre Énergie. Une avancée concrète a été réalisée dans les négociations d'adhésion avec l'ouverture d'un nouveau chapitre, celui des impôts.

Affaires économiques et financières

L'assainissement et le développement des marchés financiers

Vu la crise économique et financière actuelle, le secteur des services financiers a été, au cours de la présidence, l'un des principaux centres d'intérêt de la Communauté. L'UE a réagi aux développements défavorables par une activité législative et non législative plus intense.

L'un des thèmes importants dans le domaine des marchés financiers a été celui des questions liées à la crise et à la possibilité d'assurer une réaction coordonnée de l'UE. Sous la direction de la présidence tchèque, le Conseil s'est intéressé à la situation dans le secteur bancaire ainsi qu'à la relance du flux de crédits dans l'économie réelle. C'est à cet effet qu'ont été adoptées les **conclusions relatives au capital bancaire**. Dans ces conclusions, le Conseil a confirmé que les moyens obtenus par les banques en liaison avec les activités de recapitalisation des gouvernements des États-membres ne devraient pas être interprétées comme une augmentation des exigences d'adéquation de leurs fonds propres pour les banques, le principal objectif des mesures étant de soutenir les prêts aux entreprises et aux ménages. Un **accord a également été obtenu sur les principes communs de traitement des actifs dépréciés**, qui complètent la stratégie de soutien au secteur financier adoptée en octobre 2008. Ces principes incluent une approche consistante concernant l'appréciation des actifs, la communication des risques par les banques, une pleine transparence et la conservation d'une certaine flexibilité dans le choix des mesures, des actifs choisis, ainsi que le suivi rigoureux de la mise en œuvre des mesures. Les ministres ont également porté leur attention sur la question des standards comptables applicables aux instruments financiers dans le but de soutenir l'application de règles similaires aux États-Unis et en Europe et de limiter la possibilité d'aller à l'encontre de l'égalité des règles de la concurrence entre les banques américaines et européennes. Les ministres ont envoyé un signal clair au Bureau des standards comptables internationaux (IASB) pour que les travaux de révision des standards de reporting financier soient accélérés de sorte que la nouvelle version soit déjà disponible pour la clôture des comptes au titre de l'exercice 2009.

Le deuxième thème fondamental pour la présidence tchèque a été celui de la problématique de la réforme de la surveillance du marché financier de l'UE ainsi que la prévention de la survenance d'une nouvelle crise financière similaire à l'avenir. En liaison avec la mission confiée par le Conseil européen de printemps et les recommandations formulées par le groupe de Jacques de Larosière, la première discussion profonde sur les orientations de la réforme en cours de la surveillance du marché financier de l'UE s'est déroulée à Prague lors de la rencontre informelle organisée en avril entre les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales. Fin mai, la Commission a présenté des propositions concrètes de réforme et la présidence tchèque a réussi lors du Conseil pour les Affaires Économiques et Financières de juin à parvenir à un accord fondamental sur les principes de base de la réforme. Les États-membres se sont entendus sur **la création d'un Conseil européen du risque systémique (CERS)**, un nouvel organe indépendant qui veillera à la stabilité macrofinancière au sein de l'UE, suivra et évaluera les risques pour la stabilité financière et, en cas de besoin, formulera des recommandations et des avertissements. Au niveau microéconomique, il a été convenu de la création d'un système européen de surveillance financière (SESF), la colonne vertébrale du système devant être constituée par trois nouveaux organes européens de surveillance (les Autorités européennes des valeurs mobilières) dotés de la personnalité juridique et créés par le biais d'un renforcement et d'une transformation des comités Lamfalussy de niveau 3 (le Comité européen des contrôleurs bancaires, le Comité européen des contrôleurs des assurances et des pensions professionnelles et le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières). La tâche du SESF sera d'harmoniser le cadre européen de surveillance et d'assurer une application homogène des règles communautaires dans les États-membres de l'UE. Le Conseil européen de juin a confirmé ces éléments de base de la réforme et appelé à une adoption rapide des propositions de textes y afférentes. Sur la base du soutien exprimé par les États-membres à l'égard des propositions présentées par la Commission, il est probable que les principales propositions

législatives seront soumises dès l'automne de façon à ce qu'elles puissent entrer en vigueur dans le courant de l'année prochaine. Le Conseil européen a également souligné que les décisions des organes de surveillance européens ne devraient en aucun cas interférer dans les obligations des États-membres dans le domaine fiscal.

L'un des grands succès de la présidence est que les négociations de toutes les propositions législatives présentées dans le domaine des services financiers¹ aient été menées à bien avant la fin du mandat du Parlement européen. Il s'agit de propositions sensées renforcer la stabilité du système financier dans l'UE et contribuer à la poursuite de l'intégration et du développement du marché européen des services financiers :

Le règlement sur les agences de notation de crédit est un acte à l'impact non seulement européen mais aussi mondial. Ce règlement porte sur les conditions d'enregistrement des agences de notation dans l'UE, les règles de délivrance des notations de crédit, la prévention des conflits d'intérêts et l'augmentation de la transparence des agences. Par rapport à la proposition d'origine présentée par la Commission, le règlement comprend aussi des règles concernant les agences non européennes délivrant des notations de crédit utilisées par les institutions financières dans l'UE et l'exercice de la surveillance sous la forme de collèges des autorités de surveillance. L'accord obtenu est un pas important dans le sens du renforcement de la transparence des marchés financiers de l'UE.

Parmi les grandes priorités définies par la présidence figurait par ailleurs la révision de la **directive sur les exigences de fonds propres des banques** (CRD), dont la présidence tchèque est parvenue à clore les négociations avec succès. La modification de cette directive représente la première contribution importante à une révision minutieuse du système de réglementation bancaire et à l'élimination de ses principales lacunes qui se sont manifestées au cours de la crise financière. La modification introduit des règles plus strictes pour les grands risques, les expositions, une plus grande harmonisation des capitaux hybrides et elle révisé dans une large mesure le cadre réglementaire en matière de sécurisation.

La directive **Solvabilité II**, qui introduit un nouveau régime de solvabilité pour le secteur des assurances, a été une question particulièrement difficile que la présidence tchèque est parvenue à résoudre avec succès. Cette directive réforme de façon fondamentale la réglementation des assurances et remplace, par une seule et unique réglementation, les treize directives qui régissaient jusque-là ce secteur. Après des négociations exigeantes et difficiles, la présidence a réussi à clore deux années de négociations sur cette directive.

Le **règlement sur les paiements transfrontaliers** réagit au développement du marché des paiements transfrontaliers, et en particulier à la création de l'« Espace unique de paiement en euros » (SEPA). Le nouveau règlement renforce la protection des droits des consommateurs et encourage en même temps le développement d'un système moderne et efficace de paiement dans l'UE.

La présidence a mené à terme les discussions sur la **nouvelle directive réglementant l'émission de monnaie électronique**. Elle a pu atteindre les objectifs fixés, à savoir éliminer les grands obstacles réglementaires empêchant le développement du marché de la monnaie électronique dans l'UE et fixer des conditions adéquates pour l'exercice des activités des établissements de monnaie électronique.

La présidence est ensuite parvenue à un accord entre le Conseil et le Parlement européen sur la **décision établissant un programme communautaire de soutien à des activités spécifiques dans le domaine des services financiers, de l'information financière et du contrôle des comptes**. Le principal objectif de cette proposition est d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur par le biais d'un renforcement de l'efficacité des processus de création et d'application des règles communautaires.

Les politiques macro-économiques et structurelles

La présidence a réagi en permanence aux nouveaux problèmes devant être résolus rapidement. En liaison avec la dégradation de la situation macrofinancière de certains pays, il a été décidé au Conseil européen de printemps, notamment avec la contribution de la présidence, de **doubler, pour la faire passer de 25 à 50 milliards d'euros, le plafond du mécanisme de l'UE destiné au soutien des balances des paiements des États-membres situés hors de la zone euro**. Le Conseil « Affaires économiques et financières » a approuvé la modification correspondante du règlement lors de sa réunion

¹ Les textes de toutes les propositions législatives ayant donné lieu à un compromis ont été approuvés par le Parlement européen ; ils ne seront que formellement approuvés par le Conseil de l'UE après modifications législatives, techniques et linguistiques.

de mai. L'augmentation du plafond élargit la possibilité dont dispose l'UE pour stabiliser efficacement les économies atteintes par la crise. L'aide fournie par cet instrument est déjà utilisée par la Hongrie et la Lettonie, l'octroi d'un prêt à la Roumanie ayant été soutenu lors de la réunion des ministres des Finances du mois de mai.

Parmi les mesures adoptées pour lutter contre l'impact de la crise financière figure l'accord sur la **modification de trois règlements relatifs aux fonds structurels et au Fonds de cohésion** (règlement général sur les fonds structurels et le Fonds de cohésion, règlement sur le Fonds européen de développement régional et règlement sur le Fonds social européen). Cet accord devrait contribuer à simplifier les formalités administratives et à accélérer l'utilisation des fonds structurels. L'une des dispositions définit par exemple l'élargissement des possibilités de financement des mesures d'économie d'énergie dans le domaine du logement. Bien que l'importance du Fonds social européen ait été particulièrement soulignée lors du Conseil européen de juin, un accord n'a pu être trouvé sur des dispositions devant permettre d'assouplir le fonctionnement de ce fonds.

La présidence a porté au Conseil une attention particulière à l'**identification des principaux défis pour la politique économique et budgétaire de 2009** et à la formulation des politiques et des mesures appropriées en réaction à la crise économique et financière. La présidence a orienté la contribution habituelle du Conseil pour le Conseil européen de printemps (« document exposant les questions clés ») vers le renforcement de la stabilité des marchés financiers et la mise en œuvre efficace du plan de relance. Le Conseil y a confirmé tant la validité du pacte de stabilité et de croissance qui apporte une flexibilité suffisante y compris dans la situation actuelle exceptionnelle, que la détermination des États-membres à commencer dès que possible la consolidation des budgets publics. La résolution de maintenir des finances publiques saines et de respecter le pacte de stabilité et de croissance a été confirmée par le Conseil européen de juin. La présidence tchèque a vu la mise en œuvre de la procédure de déficit excessif à l'égard de quatre États-membres, d'autres pays devant être placés sous surveillance budgétaire approfondie sous la présidence suédoise. Les ministres des Finances ont également souligné la nécessité d'éviter toute forme de protectionnisme, de respecter les principes du marché intérieur unique de l'UE et de la concurrence économique, et de poursuivre les réformes structurelles conformément à la stratégie de Lisbonne.

Dans le cadre de la préparation à la session de mars du Conseil européen, le Conseil a approuvé les **conclusions sur le marché intérieur unique de l'UE et les conclusions sur la réduction des charges administratives**. Les ministres des Finances se sont entendus sur le fait qu'il est nécessaire de poursuivre les actions visant l'amélioration de la qualité et l'élargissement du spectre des services fournis dans le cadre du marché intérieur unique même en dépit de l'évolution macro-économique défavorable actuelle. Un marché intérieur qui fonctionne bien est une condition essentielle au renforcement de la compétitivité, de la résistance et du potentiel de croissance des économies européennes. La réduction des charges administratives est ainsi un élément central de la stratégie de Lisbonne révisée et peut en même temps atténuer l'impact de la crise d'une façon neutre d'un point de vue fiscal.

Parmi les thèmes prioritaires de la présidence figurait également la **viabilité et la qualité des finances publiques à long terme**. Les ministres des Finances se sont entendus sur le fait que la récession actuelle et les perspectives économiques défavorables accroissent davantage la nécessité brûlante de gérer l'impact du vieillissement de la population européenne sur les performances de l'économie et les finances publiques des pays de l'UE. Le Conseil a reconfirmé son engagement d'entreprendre de nouvelles réformes des systèmes de retraite et de santé, des réformes structurelles et de mettre en œuvre une politique fiscale prudente.

Un autre thème important auquel la présidence s'est consacrée dans le contexte de la préparation de la position commune future de l'UE pour la conférence de l'ONU sur le changement climatique qui se tiendra en décembre à Copenhague, a été celui du **financement international des mesures de la lutte contre le changement climatique**. Une avancée importante a été réalisée par les ministres des Finances lors de leur réunion de juin au cours de laquelle ils se sont entendus sur les aspects concrets de l'architecture financière pour le soutien des politiques climatiques et sur les grands principes de la répartition mondiale des coûts exposés pour ce soutien consistant en leur disposition à payer (en fonction de leur niveau économique) et en la responsabilité des émissions de gaz. Les conclusions du Conseil Ecofin ont par la suite été soutenues par le Conseil européen. L'UE a ainsi indiqué qu'elle était prête à renforcer et en même temps à rendre plus transparents les flux financiers dans ce domaine et à s'efforcer d'obtenir une répartition juste de la charge que représente la lutte contre le changement climatique. Elle a par là même envoyé un signal important aux pays tiers en liaison avec les négociations internationales attendues.

La coopération internationale

Dans le domaine de la coopération internationale, la présidence s'est intensivement occupée de la préparation de la position commune de l'UE pour le **sommet du G20 de Londres du 2 avril**, où la République tchèque, en tant que pays assurant la présidence, a représenté l'Union européenne. Le résultat le plus marquant du sommet, auquel l'UE a contribué dans une mesure décisive, est probablement l'accord sur le triplement des ressources du Fonds monétaire international. Les représentants de l'UE sont également parvenus dans une large mesure à imposer leur vision de la réglementation du marché financier.

Les ministres des Finances et les gouverneurs des banques centrales des pays du G20 se sont traditionnellement retrouvés également en marge de la **réunion de printemps du FMI**. L'objectif de leur réunion était de discuter des principaux thèmes pour la poursuite du forum du G20 et des résultats du sommet d'avril de Londres s'agissant du renforcement des institutions financières internationales et de la stabilisation du système financier. Les participants se sont entendus sur le fait que les priorités pour la mise en œuvre des mesures dans le cadre du G20 sont (i) d'achever l'augmentation des ressources du FMI, (ii) d'accélérer les modifications législatives dans le domaine de la réglementation et de la surveillance financières, (iii) et d'assurer la cohérence des politiques macro-économiques à l'échelle internationale.

La lutte contre l'évasion fiscale et la modernisation des règles fiscales

En liaison avec la tâche confiée par le Conseil européen de décembre dans le cadre du plan de relance, à savoir permettre aux États-membres qui le souhaitent d'appliquer dans certains secteurs un **taux réduit de TVA**, la présidence a ouvert en janvier un débat sur l'application de taux réduits de TVA pour les services à forte intensité de main-d'œuvre. Les négociations très difficiles des ministres organisées à plusieurs reprises et notamment lors des deux autres réunions du Conseil, ont débouché sur la conclusion d'un accord politique puis sur l'adoption d'une directive donnant à tous les États-membres la possibilité permanente d'appliquer un taux réduit de TVA pour les services à forte intensité de main-d'œuvre fournis localement.² Cette mesure devrait soutenir l'emploi dans les secteurs menacés par la crise financière. La présidence est ainsi parvenue à clore l'une des discussions en cours depuis plusieurs années au sein du Conseil.

La priorité de la présidence dans le domaine fiscal était la **lutte contre les évasions fiscales**. Les ministres des Finances ont approuvé la modification de la directive sur le système commun de TVA pour ce qui est des **évasions fiscales liées à l'importation de marchandises**. S'agissant des impôts indirects, la présidence s'est penchée sur la **bonne gestion fiscale et la lutte contre les fraudes fiscales**. Elle a de plus poursuivi les négociations des directives relatives à la fiscalité des revenus de l'épargne, de la directive relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal et de la directive concernant l'assistance mutuelle entre les États-membres en matière de recouvrement des créances. En juin, les ministres des Finances se sont entendus sur le respect de la norme de l'OCDE concernant l'échange d'informations fiscales sur demande et son application au sein de l'UE y compris en liaison avec des pays tiers. La présidence s'est également intéressée à la question de la poursuite des négociations avec le **Liechtenstein sur l'accord sur la lutte contre les fraudes**. Grâce aux efforts déployés par la présidence, un accord a été trouvé dans le cadre des négociations avec le Liechtenstein permettant à la Commission d'obtenir un meilleur échange d'informations et, dans ce contexte, de limiter les évasions fiscales par les fondations du Liechtenstein.

La présidence a également mené une discussion sur le projet de **taxation des produits du tabac par les droits d'accise**. Un accord a été obtenu sur tous les thèmes discutés s'agissant des aspects techniques du projet, la question de l'augmentation des taux minimum des accises sur les cigarettes et les autres tabacs à fumer n'a cependant pas donné lieu à un accord politique pour l'instant en raison des positions divergentes de certains États-membres.

La **modification technique de la directive sur la TVA**, relative en particulier au lieu d'imposition du gaz naturel et de l'électricité et au système de déduction fiscale applicable lors de l'utilisation de biens à des fins professionnelles et privées, a elle aussi été approuvée. La présidence a en outre poursuivi les négociations entamées sur les propositions de texte relatives au traitement des services d'assurance et des services financiers du point de vue de la TVA.

² Services de restauration et de coiffure, réparations et rénovations de logement privé, services de soins à domicile, nettoyage des fenêtres et ménage dans les foyers, réparations de chaussures, de produits de maroquinerie et de tissus d'ameublement, livres et tous les autres supports.

Compétitivité

Le processus de Lisbonne

Dans le contexte du ralentissement économique, la **stratégie de Lisbonne**, en tant qu'ensemble d'instruments élaborés en vue du **renforcement de la compétitivité et de la résistance de l'économie européenne**, prend une importance de plus en plus grande. Les conclusions du Conseil européen de printemps ont entre autres mis en lumière la nécessité de respecter les objectifs à long terme de la stratégie lors de l'application des mesures à court terme prises en réaction à l'évolution négative de l'économie. Parallèlement à cela ont été déclarés les points prioritaires dans lesquels une nouvelle avancée devrait être obtenue. Il s'agit en particulier d'une augmentation et d'une plus grande efficacité des investissements dans la recherche et développement, dans l'éducation et les innovations dans le cadre du renforcement du triangle de la connaissance.

L'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010, l'amélioration du processus de mise en œuvre et le débat relatif à la connexion des mesures à court terme et des priorités à long terme de la stratégie ont figuré parmi les principaux thèmes de la **réunion des coordinateurs nationaux de Lisbonne** qui s'est tenue à Prague sous la présidence de José Manuel Barroso. Les coordinateurs nationaux de Lisbonne ont confirmé que l'évolution économique actuelle est le principal défi pour la mise en œuvre de mesures qui aideront à transformer l'Europe en une économie innovante disposant d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le marché intérieur

Bien que le marché intérieur constitue la base du processus d'intégration, ce projet n'est pas achevé. Il existe des réserves en particulier dans le domaine des prestations de services transfrontalières, alors que précisément ce secteur contribue à une écrasante majorité à la création du produit intérieur brut dans l'ensemble de l'Union européenne. Un marché plus grand permettra aux entreprises de réaliser des économies d'échelle plus importantes et une plus grande concurrence sera bénéfique également pour les consommateurs. Dans l'esprit de sa devise, la présidence a soutenu activement les initiatives menant à la suppression des barrières sur le marché intérieur. Le Conseil « Compétitivité » a adopté les conclusions sur la **Révision de la stratégie du marché intérieur**, l'une des contributions de la présidence à l'évaluation des progrès réalisés dans ce domaine.

Dans le cadre des manifestations parallèles, la présidence a organisé en collaboration avec la Commission deux conférences consacrées à la problématique du marché intérieur. La conférence « **L'élargissement de l'UE – 5 ans après** » a confirmé la nette prédominance des retombées économiques positives de l'élargissement « à l'Est » pour tous les États-membres ainsi que pour la position globale de l'UE dans son ensemble. En lien avec les conclusions de la conférence « L'élargissement de l'UE – 5 ans après », les ministres des Finances en avril et les ministres responsables du domaine de la compétitivité en mai en réunion informelle se sont entendus sur le fait que l'élargissement historiquement le plus important de l'Union européenne il y a cinq ans est un succès tant politique qu'économique, et que grâce au degré élevé d'intégration, parler d'États-membres en termes d'« anciens » et de « nouveaux » n'a déjà plus de sens. Les informations mentionnées ont ensuite été confirmées par le Conseil dans ses conclusions.

La deuxième conférence organisée était celle sur **l'avenir des services sur le marché intérieur, consacrée à la mise en œuvre de la directive sur les services**.

L'existence d'un marché intérieur dynamique est conditionnée par le bon fonctionnement du système de normes et d'exigences imposées aux produits. C'est la raison pour laquelle la présidence tchèque a activement **soutenu la révision des textes modifiant certaines exigences techniques pour les produits** dans le cadre du processus d'harmonisation technique, l'objectif étant la simplification de l'environnement juridique, de contribuer au renforcement de la responsabilité des fabricants et de certains aspects du contrôle sur le marché, et de simplifier la circulation des marchandises.

La proposition de **règlement relatif aux produits cosmétiques** garantissant un haut niveau de sécurité des produits cosmétiques grâce au renforcement de la responsabilité des fabricants et des contrôles sur le marché intérieur parallèlement à la réduction actuelle des contraintes administratives a été adoptée à titre de contribution de la présidence tchèque.

A également été adopté **le règlement concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur**, qui établit des règles harmonisées en matière de

construction de véhicules à moteur en ce qui concerne le montage obligatoire de certaines fonctions de sécurité avancées et instaure des mesures visant à réduire le bruit des véhicules et les émissions de CO₂ à l'aide d'aménagements concernant les pneumatiques.

Pendant la présidence tchèque, un accord a été trouvé entre le Conseil et le Parlement européen, qui a approuvé la proposition de **directive relative aux machines en ce qui concerne le matériel d'application des pesticides** qui réglemente les exigences imposées aux machines pour l'application de pesticides dans l'objectif d'assurer une réduction des effets néfastes des pesticides sur la santé humaine et l'environnement entraînés par l'utilisation de ces installations.

La présidence tchèque a également permis de mener à terme les discussions sur **la directive simplifiant les conditions des transferts de produits liés à la défense dans la Communauté**, ce qui est une avancée importante dans le sens du renforcement de la compétitivité de l'industrie européenne de défense. L'élément particulièrement bénéfique est la simplification des régimes de licences.

La concurrence économique

Bien que ce domaine relève de la compétence de la Commission européenne, la présidence a souligné à chaque occasion la nécessité de respecter les règles de la concurrence économique lors de la conception des mesures de lutte contre la crise. En étroite collaboration avec la Commission ont par exemple été créés **le cadre commun pour les schémas de renouvellement du parc automobile** (la « prime à la casse ») ou **la révision du cadre sur l'octroi d'aides d'État aux petites et moyennes entreprises**. L'énorme pression sous laquelle se sont retrouvées les bases mêmes du marché intérieur a pu être maîtrisée. Les hauts représentants de l'UE ont confirmé à plusieurs reprises que la pleine exploitation du potentiel qu'offre le marché intérieur est l'un des moyens d'atténuer l'impact de la crise économique.

Pour ce qui est de la concurrence économique, **un accord de coopération entre l'UE et le gouvernement de la République de Corée en matière de pratiques anticoncurrentielles** a été approuvé. Il s'agit d'un accord dit « de première génération », dans le cadre duquel sont échangées des informations sur les pratiques anticoncurrentielles des entreprises des pays signataires, et plus précisément des informations ne possédant pas un caractère secret ni sensible. Cet accord de coopération permettra d'améliorer la coordination lors du repérage et de la poursuite des pratiques anticoncurrentielles graves à un niveau mondial.

Mieux légiférer

Le facteur clé de l'augmentation de la compétitivité est la réduction des contraintes réglementaires et administratives, ce qui devrait faciliter l'activité en particulier des petites et des moyennes entreprises. Dans le passé déjà, le Conseil européen avait fixé l'objectif de réduire les contraintes administratives pesant sur les entreprises de 25 % d'ici à 2012. De nombreux États-membres mettent déjà en œuvre leurs propres plans nationaux de réduction des formalités administratives superflues découlant de leur législation. En réaction à la troisième analyse stratégique du dossier « Mieux légiférer », présentée par la Commission en janvier 2009, la présidence a présenté le **rapport sur l'état d'avancement de l'initiative « Mieux légiférer »** sur lequel le Conseil s'est appuyé en mai en adoptant ses **conclusions sur l'initiative « Mieux légiférer »**. Ces conclusions insistent sur le message principal, celui de l'urgence d'appliquer les principes visant à l'amélioration de l'environnement réglementaire, et ce en particulier à la lumière de la situation économique actuelle et compte tenu de la nécessité de poursuivre cette initiative aussi après l'entrée en fonction de la nouvelle Commission.

Le Conseil a en outre adopté les nouvelles approches dans le domaine du suivi des évolutions dans la réalisation de l'objectif de réduction mentionné précédemment en vue d'un allègement de la charge administrative, et ce sous la forme de rapports annuels réguliers remis par la Commission au Conseil européen de printemps. Le Conseil a en même temps invité la Commission à présenter des plans de réduction dans tous les domaines prioritaires jusqu'à l'arrivée à terme de son mandat actuel. La Commission a également été invitée à soumettre une présentation claire et détaillée des calculs des contraintes administratives présumées pour la préparation des nouvelles propositions législatives. Le Conseil s'est ensuite engagé à prendre connaissance dans le détail des estimations des retombées, et ce dès les premières phases des travaux de préparation, la Commission présentant chaque année ses

« feuilles de route » (roadmaps) pour les différentes propositions dans le cadre de son programme législatif et de travail.

La recherche-développement et l'innovation

En collaboration avec le secrétariat général du Conseil, la présidence a élaboré un texte pour le domaine de la recherche et développement pour le **Document exposant les questions clés** (Key Issues Paper), qui a servi de base à la discussion en groupe de travail avant d'être approuvé lors du Conseil « Compétitivité » du mois de mars. Le message principal, soutenu à l'unanimité par les États-membres, en était que malgré la période de récession économique, le niveau des dépenses engagées dans la recherche et développement devrait être au moins conservé. La demande d'une utilisation efficace et d'une analyse de l'utilisation de ces investissements a par ailleurs été formulée.

Lors de la réunion du Conseil « Compétitivité » de mai, un accord politique a été trouvé sur la **proposition de règlement sur le cadre juridique communautaire applicable à un consortium européen pour une infrastructure de recherche (ERIC)**, un règlement ayant une influence directe sur l'avenir de la construction des grandes infrastructures de recherche en Europe. L'objectif de la proposition était de définir une nouvelle forme juridique pour les infrastructures de recherche au niveau européen ainsi que de parvenir à ce que les infrastructures de recherche nouvellement créées puissent obtenir le statut d'organisation internationale et soient ainsi exemptées du paiement de la TVA. Dans ses conclusions, le Conseil s'est également intéressé à la construction des grandes infrastructures dans le contexte du développement régional. Outre l'amélioration de la gestion et de l'évaluation des infrastructures de recherche, les conclusions sur ce thème concernent également la répartition inégale de ces installations en Europe. Le Conseil s'est également penché sur l'efficacité des investissements dans la recherche dans le cadre des conclusions portant sur l'évaluation de l'impact des programmes-cadres ainsi qu'à la problématique du développement des ressources humaines dans la recherche.

S'appuyant sur le résultat de la réunion du Conseil « Compétitivité » du mois de décembre, à l'occasion de laquelle ont été adoptées les conclusions du Conseil sur le Processus de Ljubljana – **VISION 2020 pour l'EER**, le Conseil a adopté en mai les **conclusions pour la réalisation de l'EER**, qui comprend notamment en annexe le rapport sur son état actuel et les instruments dont dispose la recherche pour la réalisation de l'EER. Il contient également les propositions, élaborées par la présidence tchèque, de démarches à entreprendre pour la réalisation de cette VISION. Dans ce contexte, la Suède a déclaré qu'elle était prête à prendre le relais dans le cadre de sa présidence et à ébaucher de nouvelles mesures en liaison avec la future gestion de l'Espace européen de la recherche.

Durant la présidence s'est tenue la sixième **réunion du Conseil « Espace »**. Ses membres ont tout particulièrement mis l'accent sur la nécessité de renforcer les innovations et la recherche en rapport avec les activités spatiales, sur l'influence de ces activités sur l'augmentation de la compétitivité, sur la nécessité de coopérer avec les petites et moyennes entreprises et de mettre en œuvre immédiatement le programme de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, dont l'objectif stratégique est de parvenir à une harmonisation dans toute l'UE des standards nationaux dispersés dans le domaine de la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité. L'apport de la recherche spatiale pour le développement des innovations et de la compétitivité dans le contexte du plan européen de relance économique a été confirmé également dans le cadre de l'adoption de la résolution du même nom par le Conseil « Compétitivité ». Dans le domaine des innovations, le Conseil « Compétitivité » de mai a adopté le rapport de la présidence sur l'état d'avancement dans les innovations, un rapport qui récapitule et évalue les activités menées dans le cadre de la réalisation de la stratégie européenne d'innovation.

La présidence est parvenue à trouver un accord entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission s'agissant de la proposition de création d'un **programme européen de recherche en métrologie** qui rassemblerait 22 programmes nationaux de recherche en métrologie avec l'objectif d'augmenter l'efficacité de la recherche publique dans le domaine de la métrologie.

La politique des petites et moyennes entreprises

Les petites et moyennes entreprises sont l'épine dorsale de l'économie de l'UE ainsi qu'un important créateur d'emplois. L'activité de la présidence dans ce domaine portait de **la mise en œuvre du Small Business Act pour l'Europe**. En vue de soutenir les petites et moyennes entreprises alors que la crise économique sévit, la présidence a négocié plusieurs actes législatifs. La présidence tchèque est par

exemple parvenue à trouver un accord sur la **directive sur les taux réduits de TVA sur les services à forte intensité de main-d'œuvre fournis localement**.

La présidence a en outre poursuivi la négociation du **règlement relatif au statut de la société privée européenne** et entamé les discussions sur la **proposition de directive concernant la lutte contre le retard de paiement**, dont l'objectif est de revoir la marche à suivre contre les retards de paiement dans les transactions commerciales entre les entreprises ainsi qu'entre les organes de l'Administration publique et les entreprises.

Le droit des sociétés

La présidence a poursuivi les négociations entamées autour de la proposition de règlement sur la **société privée européenne**, l'objectif étant d'offrir aux petites et moyennes entreprises, au niveau de l'UE, une forme unique de société leur permettant d'exploiter leur potentiel et de développer plus facilement leurs activités au-delà des frontières.

La présidence a également travaillé dans le sens de la modernisation et de la simplification de l'environnement entrepreneurial pour les sociétés. Un accord a pu être trouvé sur la proposition de **simplification des troisième et sixième directives**, une proposition qui limite les exigences liées à la communication de rapports et de documents en cas de fusion ou de scission. Les économies en résultant pour les sociétés pourraient s'élever à 165 millions d'euros par an.

La protection des droits de propriété intellectuelle

S'agissant de la **propriété industrielle**, les discussions sur la proposition de création d'un **ordre judiciaire unifié pour les brevets** se sont poursuivies sur la base de deux documents connexes de la présidence. La recommandation au Conseil par laquelle la Commission se donne pouvoir pour ouvrir les débats en vue de l'adoption d'un accord a elle aussi été discutée (mandat de négociation). L'un des succès obtenus est l'adoption, lors du Conseil « Compétitivité » du 28 mai, d'un **important accord concernant la saisine de la Cour européenne de justice d'une demande d'examen de la compatibilité de l'accord envisagé sur l'ordre judiciaire unifié pour les brevets avec les dispositions du traité instituant les communautés européennes**. Il s'agit d'un élément important dans l'avancée des discussions sur cet ordre judiciaire particulier. Pour ce qui est du **brevet communautaire**, une version révisée et complétée de la proposition de règlement a été débattue, de même que la question du renforcement de la coopération entre les autorités de gestion des brevets dans le cadre du brevet communautaire. Une attention particulière a en outre été accordée aux aspects économiques du brevet communautaire et de l'ordre judiciaire pour les brevets.

En mars, le Conseil « Compétitivité » a approuvé la résolution définissant le **plan d'action pour la lutte contre la violation des droits de propriété intellectuelle pour 2009-2012**. Le document élaboré par la présidence tchèque propose des démarches dans les domaines de la législation, de la coopération opérationnelle entre les administrations douanières dans le cadre de l'UE et les États tiers, de la coopération internationale, de la coopération avec les propriétaires des droits et de la communication et des relations avec le public en vue d'améliorer le respect des droits de propriété intellectuelle. Le plan d'action devrait contribuer à améliorer l'efficacité de la lutte contre la violation des droits de propriété intellectuelle dans l'UE.

La République tchèque a également défini les exigences des utilisateurs quant au **nouveau système d'information (COPIS)** qui améliore l'échange et le partage des informations nécessaires pour l'adoption de mesures de protection des droits de propriété intellectuelle au niveau de la Communauté. La Commission a accepté cette proposition et le système devrait être pleinement fonctionnel en 2012.

La protection des consommateurs

L'objectif de la présidence tchèque dans le domaine de la protection des consommateurs était de parvenir à une avancée maximale dans les discussions relatives à la proposition de **directive sur les droits des consommateurs**. Cette proposition regroupe quatre directives existantes et son objectif est de contribuer à l'élimination des obstacles existants sur le marché intérieur et en particulier dans les achats transfrontaliers. Après des débats compliqués, la présidence a réussi à élaborer une première version consolidée de proposition.

Elle a également discuté de la délivrance d'un mandat pour la Commission pour l'ouverture de négociations avec les États-Unis sur la conclusion d'un traité de coopération pour le respect des lois sur la protection des consommateurs.

L'industrie

Au cours de la première moitié de l'année, même les secteurs clés de l'économie européenne ont ressenti l'impact de la crise. Compte tenu de la menace grandissante pesant en particulier sur l'industrie automobile, la présidence a invité la Commission à prendre position sur les conséquences de la crise dans ce secteur et sur les mesures adoptées par les États-membres afin de relancer la demande. En février, la Commission a publié une **communication intitulée « Réagir face à la crise de l'industrie automobile européenne »**, dans laquelle elle fixe un cadre significatif pour les mesures adoptées en soutien à l'industrie automobile, et notamment le renforcement de la coordination européenne des programmes de renouvellement du parc automobile.

Le thème du soutien à l'industrie automobile a été débattu tant lors du Conseil européen extraordinaire de mars que lors du Conseil européen de printemps. La Commission a été invitée à garantir, dans les limites du cadre européen, une diffusion réciproque rapide et utile des informations relatives aux mesures nationales en cours de préparation et à suivre attentivement les mesures adoptées dans les pays tiers. Le Conseil « Compétitivité » de mars a débattu et adopté les **conclusions du Conseil sur la crise dans l'industrie automobile élaborées par la présidence**.

Parmi les succès de la présidence figure l'adoption des conclusions intitulées « **Une approche intégrée pour une politique industrielle compétitive et durable dans l'Union européenne** » par le Conseil « Compétitivité » de mai. La présidence est parvenue à trouver un accord, alors que la nécessité de respecter les règles du marché intérieur et des aides d'État et le besoin d'évaluer rigoureusement l'impact de la législation sur la compétitivité ont été soulignés. Les États-membres ont confirmé l'urgence de mesures de soutien à l'industrie et la nécessité absolue de procéder à des changements structurels en vue d'éviter la possibilité d'une répétition de la crise.

La simplification des formalités douanières

La réunion du Conseil Ecofin en mars a donné lieu à la signature par les États-membres de la **Convention relative au dédouanement centralisé**. Cette convention définit les règles de répartition, entre les États-membres concernés, de la partie des droits de douane perçus qui reste dans le budget national. La condition requise pour l'instauration d'un dédouanement centralisé facilitant les formalités douanières et réduisant les frais d'administration liés aux procédures douanières est ainsi remplie.

Les statistiques

Un accord a été trouvé pendant la présidence entre le Parlement européen et le Conseil sur la révision du **règlement concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information**, qui assure la communication des données statistiques nécessaires sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en conservant le niveau des charges liées aux obligations de déclaration des répondants et des autorités nationales des statistiques. L'autre texte approuvé est le **règlement concernant les statistiques des produits végétaux**. Cette mesure législative a une grande importance pour la conduite et l'évaluation de la Politique agricole commune. Au niveau du groupe de travail du Conseil, un accord a été trouvé avant les corrections finales du texte modifiant le **règlement concernant la collecte d'informations statistiques par la Banque centrale européenne**. Avec le système des organes nationaux statistiques, le système des statistiques collectées dans le cadre du Système européen des banques centrales est le deuxième pilier des statistiques européennes.

Énergie

La stratégie énergétique

L'un des thèmes centraux de la présidence tchèque a été celui de la sécurité énergétique. La crise gazière de janvier a confirmé l'importance d'une approche commune de l'UE dans ce domaine et la nécessité de renforcer les politiques nationales. Avec la contribution de la présidence tchèque, le litige commercial opposant la Russie et l'Ukraine a pu être résolu et les livraisons de gaz vers l'Europe rétablies.

Le thème de la sécurité énergétique a dominé également la réunion de février du Conseil « Énergie » au cours duquel la « **Deuxième analyse stratégique de la politique énergétique** » a été approuvée. Ce document identifie les principaux défis et priorités de l'UE dans le domaine de l'énergie à court et à long terme. L'accent est principalement mis sur les domaines suivants : la diversification des approvisionnements et les exigences quant aux infrastructures, les relations énergétiques extérieures, les stocks de pétrole et de gaz, les mécanismes de réaction aux situations de crise, l'efficacité énergétique et l'exploitation optimale des sources nationales dans l'UE. Dans le cadre de cette analyse six projets prioritaires dans le domaine des infrastructures ont été définis : le plan d'interconnexion pour la région balte, le corridor Sud, la construction de terminaux pour le gaz naturel liquéfié (GNL), l'anneau méditerranéen, l'interconnexion des infrastructures de transport et de distribution dans le sens Nord – Sud et la construction d'éoliennes en mer.

Le marché intérieur de l'électricité et du gaz

L'existence d'un marché intérieur intégré et complètement libéralisé est un prérequis fondamental de la politique énergétique commune future ainsi qu'un instrument permettant d'augmenter la sécurité énergétique en Europe. De ce point de vue, la présidence est parvenue à négocier un accord sur le **troisième paquet de libéralisation** qui comporte deux directives et trois règlements dans les domaines de l'électricité et du gaz. La présidence tchèque a négocié la possibilité de trois variantes différentes de dissociation de propriété entre le transport/la distribution et les autres activités des sociétés énergétiques dans les domaines de l'électricité et du gaz. Le paquet comprend la création de l'**Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)**, un compromis ayant été obtenu sur la question de la répartition des compétences entre l'ACER et les autorités nationales de régulation. Cet accord contribuera à relever le taux d'intégration, de libéralisation et de coopération régionale sur le marché énergétique.

La sécurité énergétique

La présidence tchèque s'est consacrée à plusieurs aspects de la sécurité énergétique, et ce tant à la question de la garantie des investissements dans les projets énergétiques qu'à la fourniture d'un espace pour des négociations sur d'autres possibilités de coopération internationale avec les pays tiers – pays producteurs d'énergie et de matières énergétiques et pays de transit.

S'agissant des investissements, l'adoption du plan européen de relance économique, qui repose sur des moyens financiers pour renforcer la sécurité énergétique de l'UE, a été décisive ; sur les 5 milliards d'euros, **3,98 milliards d'euros seront investis dans des projets énergétiques**, c'est-à-dire dans des projets en lien avec les infrastructures énergétiques (entre autres réservoirs de gaz, interconnecteurs énergétiques, projet Nabucco), l'énergie éolienne maritime et la capture et le stockage du CO₂.

Avec la participation de la présidence tchèque, de la Commission et de la future présidence suédoise, la quatrième réunion du **Conseil permanent de partenariat UE – Russie dans le domaine de l'énergie** s'est tenue à Moscou à la fin du mois d'avril. Les discussions ont été consacrées notamment au renforcement du dialogue énergétique mutuel et à l'amélioration des relations et de la compréhension dans le domaine de l'énergie dans un proche avenir. Une avancée a été réalisée pendant la réunion pour ce qui est de l'initiative commune sous la forme du mécanisme d'alerte précoce et la validité de l'accord relatif à la mission de surveillance des flux de gaz naturel russe transitant par le territoire de l'Ukraine à destination de l'UE a été maintenue.

Un pas fondamental a été réalisé dans le sens du renforcement de la sécurité énergétique de l'UE par la diversification de ses fournisseurs d'énergie et des itinéraires de transport avec l'organisation du sommet « **Le Corridor Sud, nouvelle route de la soie** », le 8 mai 2009. Ce sommet a donné lieu à la signature d'une déclaration commune entre l'UE d'une part, et l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Turquie et l'Égypte d'autre part. Cette déclaration est appelée à servir de base pour une coopération plus intensive entre les régions et même entre les différents États. Les représentants du Kazakhstan, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan ont exprimé leur soutien au projet de Corridor Sud et ont donné leur accord pour que le nom de leur pays figure dans la déclaration.

À la fin du mois de mai s'est tenue à Prague la 4^e réunion plénière du **Forum européen sur l'énergie nucléaire ENEF 2009**, un forum créé pour servir de plate-forme de discussion sur les opportunités et les risques de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Les discussions ont porté sur les rapports et propositions des groupes de travail relatifs à la transparence, aux risques et aux opportunités dans le domaine de

l'énergie nucléaire. Les conclusions du forum ont entre autres souligné le rôle de la science et de la recherche dans la sécurisation du développement de l'énergie nucléaire.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, la **directive établissant un cadre communautaire pour la sûreté nucléaire** a été adoptée sous la présidence tchèque. L'adoption de cette directive contribuera à maintenir un degré élevé de sûreté des installations nucléaires exploitées dans les États-membres et à l'augmenter encore à l'avenir.

Le Conseil « Énergie » du 12 juin 2009 a donné lieu, grâce à l'action de la présidence tchèque, à un accord politique sur la **directive relative au maintien d'un niveau minimum de stockage du pétrole et de produits pétroliers**.

Le thème de l'énergie a également figuré au programme de beaucoup d'autres sommets ou réunions ministérielles avec des pays tiers, et en particulier avec la Russie (Khabarovsk, les 21 et 22 mai), le Japon (Prague, le 4 mai), le Canada (Prague, le 6 mai), la Chine (Prague, le 20 mai), la Corée du Sud (Séoul, le 23 mai), le Pakistan (Prague, le 13 mars), le Groupe de Rio (Prague, le 13 mai), l'ASEM (Hanoi, les 23 et 24 mai), les pays d'Asie centrale (Douchanbé, les 29 et 30 mai), le Nigeria (Prague, le 9 juin), les États d'Afrique de l'Ouest (Luxembourg, le 16 juin) et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole OPEP (Vienne, le 23 juin).

L'efficacité énergétique et les sources d'énergie à faible teneur de carbone

Dans le cadre de l'augmentation de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, la présidence a poursuivi les discussions relatives aux mesures concrètes orientées vers une réduction de la consommation. Les discussions sur la **directive révisée relative à l'éco-conception**, sur laquelle les pays membres s'étaient entendus pendant la présidence française, ont été menées à terme. Le 12 juin 2009, lors de la réunion du Conseil « Énergie », un rapport sur l'état d'avancement a été adopté concernant trois propositions législatives dans le domaine de l'efficacité énergétique, et plus précisément **la proposition de directive sur la performance énergétique des bâtiments, la proposition de directive sur l'étiquetage et la proposition de directive sur l'étiquetage des pneumatiques**. La présidence suédoise continuera de travailler sur ce dossier.

Transports

L'optimisation du fonctionnement du marché intérieur des transports

La présidence est parvenue à obtenir un accord sur le **paquet « Ciel unique européen »**. Il s'agit de deux textes proposés dans le domaine du transport aérien qui doivent contribuer à accroître l'efficacité du fonctionnement du marché intérieur de la Communauté et au développement durable et sûr du transport aérien. **La révision des règlements définissant le concept du ciel unique européen** et la modification du **règlement concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile et instituant une Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)** réagissent aux lacunes actuelles observées dans le domaine de l'organisation du trafic aérien et de la prestation de services de navigation aérienne. Elles instaurent un système de régulation de la performance sur la base des objectifs fixés, soutiennent la création de nouvelles technologies et contribuent ainsi à l'atteinte d'un équilibre entre la capacité des aéroports et celle de l'espace aérien. Ces nouvelles mesures devraient réduire les temps de vol et par conséquent la consommation de carburant et les émissions.

La présidence tchèque est parvenue à un accord sur la **révision du programme Marco Polo II**, ce qui devrait rendre plus simple, pour les transporteurs européens, l'utilisation des fonds destinés au financement des projets visant à accroître l'efficacité du transport des marchandises et à limiter son impact négatif sur l'environnement. Un autre élément substantiel de cette révision est par ailleurs la simplification et l'accélération des procédures administratives pour les demandeurs.

La présidence a consacré une grande attention à la question de la mise en place des **systèmes de transport intelligents (STI)** dans le domaine du transport routier. Lors de la réunion du Conseil en mars, elle a obtenu l'adoption des conclusions du Conseil concernant le plan d'action STI. Le résultat des discussions menées lors de la réunion informelle des ministres chargés des Transports à Litoměřice en avril au sujet des obstacles à la mise en place de ces systèmes est entre autres l'entente trouvée entre les États-membres sur la nécessité de créer un instrument financier efficace pour soutenir les projets de STI actuels et futurs et leur accord sur l'importance des STI du point de vue de la sécurité routière et de

la taxation des voies de communication terrestres. Les STI ont un potentiel exceptionnel, en particulier pour ce qui est du développement des secteurs industriels connexes. Le soutien aux innovations dans le secteur des transports revêt également une très grande importance dans le cadre des efforts déployés pour surmonter le ralentissement économique actuel.

En adoptant les conclusions du Conseil sur le **livre vert RTE-T** lors de la réunion de juin du Conseil, la présidence tchèque a initié le **processus de révision de la politique des réseaux transeuropéens de transports** qui devrait déboucher d'ici fin 2010 sur la présentation d'une modification de la décision relative aux orientations communautaires pour le développement du RTE-T.

L'élimination des obstacles administratifs pour les entreprises de transport

La présidence tchèque est parvenue à faire approuver le **paquet routier**, composé de trois propositions législatives relatives à **l'accès au marché et aux conditions pour l'exercice d'une activité entrepreneuriale dans le domaine du transport routier de marchandises et du transport par autocar au niveau international**. Ces mesures devraient faciliter l'entrepreneuriat dans le secteur du transport international par le biais d'une simplification des règles et de la limitation des contraintes administratives. L'accord sur le **cabotage**, c'est-à-dire la possibilité pour les transporteurs d'effectuer un transport à l'intérieur même d'un autre État de l'UE que celui dans lequel ils sont immatriculés, constitue un grand succès. Les règles jusqu'à présent peu claires permettaient aux États-membres de limiter les activités des transporteurs étrangers dans ce domaine. Un autre succès est l'introduction d'une **nouvelle réglementation pour le transport international par autocar**, qui permettra une plus grande flexibilité des règles relatives au repos des chauffeurs. Un autre apport de ce paquet routier est la mise en place de **registres électroniques** qui réduiront considérablement les frais administratifs, **faciliteront l'échange de données entre les organes de contrôle** et permettront de cibler les contrôles sur les transporteurs à problèmes.

Lors de la réunion de mars du Conseil, la présidence tchèque a réussi à obtenir un accord sur une approche générale du Conseil concernant la **proposition de modification de la directive sur le temps de travail des conducteurs routiers**. L'objectif de cette proposition est d'exclure les conducteurs indépendants du champ d'application de cette directive ce qui devrait limiter l'augmentation de leur charge administrative. Étant donné l'avis négatif rendu par le Parlement européen, la négociation de cette modification se poursuivra sous la présidence suédoise.

Lors de sa réunion de mars, le Conseil a adopté les conclusions relatives à l'initiative de la Commission « **Espace européen de transport maritime sans barrières** » qui devrait conduire à l'élimination ou à la simplification des procédures administratives dans le transport maritime au sein de l'UE, de sorte que le transport maritime soit plus attractif, efficace et compétitif.

La compétitivité du système de transports européen

Lors de la réunion de juin du Conseil, la présidence tchèque est parvenue à un accord politique au sein du Conseil sur la **proposition de règlement relatif au réseau ferroviaire européen pour un fret compétitif** dont l'objectif est d'améliorer les services fournis aux exploitants de fret ferroviaire et d'augmenter ainsi la compétitivité de ce type de transport.

La présidence a contribué à faire approuver la **modification du règlement fixant des règles communes en ce qui concerne l'attribution des créneaux horaires dans les aéroports**, une modification proposée en réaction à la crise économique et financière mondiale persistante et à son impact négatif sur la compétitivité des transporteurs aériens européens. L'objectif est de garantir aux transporteurs aériens, pour la saison d'été 2010, les mêmes créneaux horaires que ceux qui leur ont été attribués pour la saison d'été 2009. Il s'agit d'une mesure à caractère temporaire qui permettra aux transporteurs aériens d'exploiter leurs activités en correspondance avec la demande actuelle. Si elle n'avait pas été adoptée, les transporteurs aériens auraient pu préférer faire décoller des avions vides uniquement pour ne pas risquer de perdre leurs créneaux horaires non utilisés à cause de la crise économique.

La sécurité routière

La présidence tchèque a réussi à obtenir un accord entre le Conseil et le Parlement européen sur la proposition de **règlement concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur**. Ce nouveau règlement définit des règles harmonisées

s'agissant des montages obligatoires des fonctions de sécurité avancées dans les véhicules. Ces normes et prescriptions techniques contribueront à la mise en place plus rapide des technologies de sécurité avancées et ainsi à l'amélioration substantielle de la sécurité routière. Le règlement fixe également certaines mesures réduisant le bruit produit par les véhicules, la consommation de carburant et par conséquent les émissions de CO₂.

Dans le cadre de la réunion informelle des ministres chargés des Transports, la question de **l'utilisation des systèmes de transport intelligents (STI) dans le Plan d'action pour la sécurité routière pour la période 2011-2020, en cours de préparation**, a également été discutée. Les États-membres se sont entendus sur le fait que les technologies STI disposent d'un potentiel remarquable pour améliorer la sécurité sur les routes et diminuer le nombre d'accidents mortels en attirant l'attention sur des situations dangereuses, et en empêchant la survenance d'accidents. Les conclusions de la présidence suite à cette réunion invitent la Commission à examiner les possibilités d'une utilisation plus large des STI dans le domaine de la sécurité routière lorsqu'il s'agira de préparer le nouveau plan d'action pour la sécurité routière pour la période 2011-2020.

Les relations extérieures dans les transports

Lors de la réunion du Conseil en mars, la présidence tchèque est parvenue à obtenir un consensus politique entre les États membres de l'UE vis-à-vis de **l'accord sur le transport aérien entre la Communauté européenne (CE) et le Canada**, qui représente un pas important sur la voie de l'ouverture du marché aérien entre ces deux parties. L'accord comprend l'élimination des restrictions imposées quant au nombre de vols ou de lieux de départ et d'arrivée, ce qui pourrait conduire à accroître la concurrence et à faire baisser le prix des billets d'avion. Les compagnies aériennes européennes pourront ainsi désormais effectuer des vols vers le Canada à partir d'où que ce soit dans l'UE et les transporteurs aériens européens pourront investir librement dans les compagnies aériennes canadiennes et même y créer de nouvelles compagnies aériennes. Le nouvel accord devrait aider plus particulièrement les entreprises de taille moyenne et les compagnies à bas prix qui étaient jusqu'à présent exclues des vols réguliers entre l'Europe et le Canada par les grandes compagnies aériennes.

L'accord bilatéral entre la CE et le Canada relatif à la sécurité de l'aviation civile a été signé lors du sommet de Prague. Cet accord facilitera l'homologation des produits aériens, des pièces et des composants aéronautiques, et permettra ainsi la libre circulation de ces marchandises entre les États de l'UE et le Canada.

Lors de la réunion du Conseil en juin, la présidence tchèque a réussi à faire approuver un **mandat pour la Commission en vue de la négociation de l'accord aérien complet UE-Géorgie**. Cet accord devrait contribuer à renforcer les relations économiques et commerciales entre l'UE et la Géorgie.

Au niveau de travail, la présidence tchèque a porté une attention particulière à la **proposition de directive complémentaire pour négocier dans le domaine du transport routier et pour mener des pourparlers avec les États des Balkans occidentaux concernant la conclusion d'un accord de création d'une Communauté des transports**. Le futur accord devrait substantiellement contribuer à l'approfondissement des relations entre l'UE et les États des Balkans occidentaux.

Télécommunications et société de l'information

La révision du cadre réglementaire pour les réseaux et services de communications électroniques

Dans le domaine des télécommunications, la présidence tchèque s'est efforcée de mener à son terme le processus législatif lié à l'adoption de la **révision du cadre réglementaire pour les réseaux et services de communications électroniques**. Dans le cadre de la deuxième lecture, après toute une série de négociations entre le Conseil et le Parlement européen, un accord a été trouvé sur la majeure partie des textes du « paquet télécommunications ». Le processus législatif a été freiné par la demande formulée par le Parlement européen de ne limiter l'accès à internet que sur la base d'une décision de justice préalable, une demande inacceptable pour les États-membres. La présidence suédoise poursuivra les négociations sur cette initiative.

Sous la présidence tchèque, un accord a pu être atteint sur **l'extension de la réglementation des prix des services de SMS et de données en itinérance**. Les institutions européennes sont en outre

convenues, dans le cadre de **la modification de la directive sur les téléphones portables**, d'ouvrir aussi la bande GSM à d'autres technologies.

La société de l'information

Les conclusions du Conseil sur une société de l'information accessible, qui contribuent à éliminer les obstacles existant dans le domaine de la société de l'information et ont créé les conditions permettant aux usagers défavorisés (comme par exemple les personnes mal voyantes) d'accéder aux technologies de l'information et de la communication (TIC), ont apporté une grande avancée. Ce document a proposé comme solution concrète pour faciliter l'accès aux sites de l'Administration publique, d'intégrer le critère de l'accessibilité dans les appels d'offre publics pour la conception/reconception des sites internet financés à l'aide de fonds publics. En liaison avec la **crise financière** et le **plan européen de relance économique**, le Conseil a organisé un débat sur le rôle des TIC en période de crise et sur la façon dont les TIC peuvent aider à sortir de la crise. Les ministres sont convenus de ce que ces nouvelles technologies peuvent constituer l'un des moyens permettant à l'UE de sortir de la récession économique. Un rôle important à cet égard est celui joué par l'existence d'un accès à l'internet à haut débit pour tous les usagers, y compris ceux vivant dans des régions géographiquement isolées. Les activités dans le domaine de l'**interopérabilité** des services administratifs accessibles par voie électronique (**e-gouvernement**) ont été largement encouragées par le compromis atteint lors des négociations du programme **ISA** dont le but est de faciliter une interaction informatique efficace et fonctionnelle entre les organes européens de l'Administration publique dans les différents pays et secteurs. En ce qui concerne la problématique de **la protection des infrastructures d'information critiques**, une conférence ministérielle s'est tenue sous la tutelle de la présidence tchèque fin avril à Tallinn, en Estonie ; elle a contribué à améliorer la conscience des risques pesant sur les infrastructures d'information critiques et de la nécessité d'une coopération au niveau européen, et a appelé à l'approfondissement de la coopération entre les secteurs public et privé dans ce domaine.

Environnement

La protection du climat

La présidence tchèque a mené de nombreuses **négociations internationales sur le renforcement de la protection du climat**. L'objectif de ces efforts était de préserver la position de l'UE en tant que leader mondial dans ce domaine malgré la situation économique difficile. Les représentants de la présidence tchèque ont conduit les négociations avec le gouvernement indien au sujet de la coopération dans le cadre de la préparation du nouvel accord mondial sur la protection du climat. Ils ont également participé à l'ouverture de la coopération avec l'Administration des États-Unis sur cette question. Enfin la présidence a aussi contribué à la préparation de la position commune de l'UE pour la Conférence de Copenhague de décembre 2009.

Les ministres de l'Environnement **ont adopté les conclusions du Conseil délimitant les positions de principe de l'UE** par rapport au nouvel accord mondial sur la mise au point d'un régime de **protection du climat après 2012**. Ont également participé à ce débat important les ministres chargés des Finances (ECOFIN) et les ministres chargés de la Coopération au développement (CODEV). Une discussion sur la future architecture financière, qui est l'un des instruments clés de l'accord mondial sur la protection du climat, a eu lieu au sein du groupe commun nouvellement constitué CPE/CEF. Sur ce sujet important, la présidence tchèque a organisé deux réunions communes au niveau des adjoints aux ministres et d'autres hauts représentants des entités chargées de l'Environnement et des Finances dans les États-membres et à la Commission. Les Conseils européens de mars et de juin ont également confirmé leur objectif ambitieux dans la question de la réduction des émissions des gaz à effet de serre et du financement des mesures d'adaptation et d'atténuation dans les pays en voie de développement. Les chefs d'État et de Gouvernement ont également défini des priorités et des objectifs clairs pour le travail de l'UE qui doit être achevé avant la conférence des parties de Copenhague. Au Conseil « Environnement » de juin, ils ont par ailleurs réaffirmé la résolution de l'UE de parvenir à un accord global et complexe sur la protection du climat dans le but de limiter l'augmentation de la température moyenne de la planète à moins de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Au cours de la présidence tchèque, de nombreuses activités et réunions diplomatiques ont eu lieu en liaison avec le renforcement de la position de l'UE en tant que leader mondial avant la conférence clé de l'ONU en décembre prochain à Copenhague. Concrètement, une réunion des ministres de l'Environnement des pays du **G8** s'est déroulée en avril à Syracuse, en Italie. La présidence tchèque a aussi activement négocié pour l'UE lors des trois réunions de préparation du **Forum des économies**

majeures sur le changement climatique et l'énergie (FEM) à Washington D.C., Paris et au Mexique. Les questions internationales sur le changement climatique ont également figuré au programme des sommets bilatéraux organisés entre l'UE et un certain nombre d'États (par exemple la République de Corée, le Canada, le Japon et la Chine). Le Sommet sur le développement durable, qui s'est déroulé du 5 au 7 février à Delhi, en Inde, est également important. Des réunions bilatérales se sont également déroulées lors d'autres forums internationaux (par exemple à la 25^e session du Conseil d'administration du PNUE), et la Troïka ministérielle s'est également rendue à Tokyo et à Washington, où a été inaugurée la collaboration avec la nouvelle Administration américaine dans le but de rapprocher les positions de l'UE et des États-Unis dans les négociations.

La présidence a également préparé des conclusions complètes sur **l'adaptation au changement climatique** en Europe. Ces conclusions s'appuient sur le Livre blanc publié par la Commission européenne ; elles ont été approuvées lors du Conseil « Environnement » de juin et définissent les grandes orientations de l'UE et les missions des experts qui s'occupent de l'impact et de la vulnérabilité des différents États et régions de l'Europe et qui recherchent des moyens d'adaptation aux conditions du climat en cours d'évolution.

En liaison avec la préparation de l'accord de Copenhague sur le régime international de la lutte contre le changement climatique, le Conseil a approuvé les **conclusions** sur la « règle des six mois », des conclusions élaborées par la présidence tchèque et dans lesquelles l'UE a invité le secrétariat de la CCNUCC à **présenter une modification du protocole de Kyoto**.

La protection de la santé humaine et de l'environnement

La présidence a enregistré des progrès dans les négociations relatives à la proposition de directive sur les émissions industrielles. Au mois de juin 2009 un accord politique a été trouvé sur un texte de compromis. Parmi les succès de la présidence figure l'approbation de la **révision du règlement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**, ce qui se traduira dans un premier temps par la limitation de la production et l'utilisation de ces substances puis, à partir de 2020, l'interdiction complète de la fabrication et l'utilisation des hydrochlorofluorocarbures.

La **directive concernant la phase II de la récupération des vapeurs d'essence lors du ravitaillement en carburant des voitures particulières dans les stations-service** a également été approuvée. D'après le compromis auquel la présidence est parvenue, certaines stations-service devront, au cours des prochaines années, s'équiper de dispositifs de captage des vapeurs d'essence au moment du ravitaillement. Cette directive contribuera à améliorer la protection de l'atmosphère et de la santé humaine ainsi qu'à réaliser des économies de carburant.

La proposition de **directive concernant la mise sur le marché des produits biocides, en ce qui concerne la prolongation de certains délais**, a été approuvée en avril par le Parlement européen siégeant en session plénière ; il s'agit de la première démarche fructueuse relative à la révision globale de cette directive que la Commission n'a publiée qu'à la mi-juin 2009.

Lors du Conseil « Environnement » de juin, la présidence tchèque est parvenue, après des négociations très compliquées, à un accord politique entre les États-membres au sein du Conseil sur la proposition de **directive relative aux émissions industrielles** (prévention et réduction intégrées de la pollution). Cette proposition est un paquet de sept actes législatifs à l'heure actuelle indépendants, qu'elle regroupe dans un document unique (en plus de la directive relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution elle reprend par exemple la directive relative aux grandes installations de combustion, la directive sur l'incinération des déchets, etc.). La présidence a déployé un maximum d'efforts pour trouver un compromis équilibré qui assure une **protection plus efficace de l'eau, des sols, de l'atmosphère et des autres éléments de l'environnement sans menacer pour autant la compétitivité de l'industrie européenne**. La présidence tchèque est parvenue à conduire les États-membres à un accord sur cette proposition très complexe et a ainsi ouvert la voie vers un accord avec le Parlement européen en deuxième lecture. Il s'agit d'un autre pas important sur la voie d'une économie plus respectueuse de l'environnement.

Le Conseil « Environnement » placé sous la direction de la présidence a par ailleurs approuvé les **conclusions relatives au Livre vert sur les biodéchets**, dans lesquelles les États-membres invitent la Commission à traiter de la question de la gestion des biodéchets au niveau européen.

Au niveau du groupe de travail du Conseil, la présidence a également ouvert la discussion sur deux nouvelles propositions de directives relatives aux déchets électroniques. Il s'agit de la proposition de directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (**RoHS**) et de celle relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (**DEEE**).

En janvier 2009, la présidence tchèque est parvenue à mettre un terme aux difficiles négociations internationales engagées sur la réforme et la poursuite du processus « **Un environnement pour l'Europe** » dans le cadre de la Commission économique pour l'Europe des Nations-Unies, qui doit aider à une meilleure articulation entre les intérêts de la protection de l'environnement et une amélioration de la compétitivité et de la stabilité sociale du continent européen. La réforme a ensuite été approuvée le 1^{er} avril sous la direction de la présidence tchèque par la 63^e réunion plénière de la Commission économique des Nations-Unies.

En février, lors de la **25^e session du Conseil d'administration du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement**, la présidence tchèque a négocié avec succès au nom de l'UE un total de **17 décisions sur la protection de l'environnement** ; parmi ces dernières, la plus importante est probablement celle sur les substances chimiques, sur la base de laquelle un processus intergouvernemental de négociation pour un nouvel instrument juridiquement contraignant au niveau mondial de réglementation du mercure débutera en 2010.

La présidence tchèque a fait inscrire un certain nombre de priorités de l'UE dans la déclaration ministérielle du **5^e Forum mondial de l'eau**, en particulier la collaboration transfrontalière sur les cours d'eau internationaux, la bonne gouvernance et la répression de la corruption. Elle a en même temps participé au cours des réunions à la création d'une stratégie d'intégration de la problématique des eaux à la conférence des parties à la convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques prévue pour décembre.

La présidence tchèque a mené les négociations au nom de l'UE lors de la **4^e réunion de la Conférence des parties à la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** qui s'est tenue du 4 au 8 mai 2009 à Genève. Une décision essentielle a été prise à la conférence sur l'élargissement de la portée de la Convention de 12 à 21 substances, ce qui renforcera dans une large mesure la protection de la santé et de l'environnement contre les substances toxiques qui causent de nombreuses maladies.

La 2^e session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM2), du 11 au 15 mai 2009 à Genève, qui a examiné la réalisation de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, s'est terminée sur un succès. La présidence tchèque est parvenue à imposer à cette session toutes les priorités de l'UE.

La consommation et la production durables

Parmi les succès de la présidence figurent l'approbation de deux propositions présentées en liaison avec la problématique de la production et de la consommation durables. Il s'agit d'abord de la révision du règlement concernant la participation volontaire des organisations à un **système communautaire de management environnemental et d'audit** (EMAS). Grâce à cette révision, le nombre d'organisations utilisant le système EMAS devrait augmenter, et les organisations extérieures au système EMAS devraient mettre davantage l'accent sur la participation au système EMAS au moment de choisir leurs fournisseurs.

Ensuite, il s'agit de l'approbation du **règlement sur le label écologique**. La proposition finale devrait accroître l'attractivité du label écologique et simplifier les modalités de son attribution. L'objectif est aussi d'améliorer le degré d'information des consommateurs sur l'impact des produits et des services sur l'environnement et de faire comprendre et reconnaître de façon générale ce système d'étiquetage au sein de l'Union européenne et à l'échelle mondiale.

La présidence tchèque a en outre réussi à faire inscrire toute une série de priorités de l'UE dans la décision de la **17^e session de la Commission du développement durable des Nations-Unies, qui**

s'est tenue en mai 2009, pour accélérer la mise en œuvre du développement durable dans les domaines de l'agriculture, du développement rural, des sols, de la sécheresse, de la désertification, de l'Afrique et sur des sujets transversaux (l'agriculture durable et la production de biocarburants, la protection des services fournis par les écosystèmes, la gestion durable des sols, la gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement de la mise en œuvre de la Convention des Nations-Unies sur la lutte contre la désertification, la collaboration entre les conventions de Rio, le soutien du développement durable de l'agriculture en Afrique).

La présidence tchèque a formulé un avis consensuel de l'UE concernant la proposition soumise par le Brésil d'organiser une conférence de haut niveau sur le développement durable en 2012 à Rio de Janeiro (« **Rio+20** »). Dans cet avis, elle attire l'attention sur la nécessité d'éviter les doublons avec les autres processus et conseille d'orienter la conférence sur les questions clés qui apporteraient un soutien au concept d'économie verte, aux technologies innovantes et à la consommation et la production durables.

La protection de la biodiversité

Parmi les succès remarquables de la présidence figure l'accord obtenu sur la proposition de **règlement sur le commerce des produits dérivés des pinnipèdes**. Cette proposition de règlement a pour but de limiter la mise sur le marché de produits dérivés des pinnipèdes qui sont chassés pour le commerce de leur peau et d'autres produits. Il ne sera désormais possible de mettre sur le marché que des objets et des produits issus de la chasse traditionnelle des habitants d'origine ou les produits d'une chasse côtière limitée. De tels produits ne pourront toutefois pas être commercialement exploités.

La présidence a déployé des efforts significatifs également dans le cadre de la négociation de la proposition de **directive sur la protection des sols**, que la Commission avait déjà présentée en septembre 2006. Le rapport sur les progrès réalisés dans la négociation de cette directive, sur laquelle les pays-membres ne sont pas encore parvenus à s'entendre du fait de leurs positions très divergentes, a été inscrit à l'ordre du jour de la réunion du Conseil « Environnement » de juin.

Ont par ailleurs été approuvées à l'unanimité les conclusions du Conseil élaborées par la présidence lors du Conseil de juin **sur la biodiversité et les espèces envahissantes** (*Évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du plan d'action communautaire en faveur de la diversité biologique et stratégie de l'UE relatives aux espèces allochtones envahissantes*). Les États-membres se sont entendus sur le fait que la protection de la biodiversité doit être intégrée dans toutes les politiques sectorielles (agriculture, aménagement du territoire, protection du climat) et le Conseil est convenu de ce qu'il est nécessaire de préparer dès que possible une stratégie de qualité : par quels instruments législatifs et non législatifs lutter contre les espèces envahissantes. Le Conseil a confirmé à plusieurs reprises que l'UE devait accroître ses efforts pour enrayer la diminution de la biodiversité.

Lors du conseil « Environnement » de mars, la **décision du Conseil établissant la position à adopter au nom de la Communauté européenne à l'égard des propositions de modification de la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine et de son harmonogramme** a été adoptée. Les ministres ont approuvé à la majorité qualifiée une position commune des États-membres de l'UE qui sont en même temps membres de la Commission baleinière internationale (CBI) dans le but de protéger de la manière la plus efficace possible les espèces de cétacés menacés. Parmi les questions les plus discutées, celles du moratoire sur la pêche commerciale à la baleine et sur la limitation de la pêche des petits cétacés. La position adoptée est une chance pour que les négociations sur la protection des espèces de cétacés les plus menacées soient menées avec plus d'efficacité en particulier avec le Japon.

La présidence a également coordonné les préparations des positions communes pour la 7^e réunion du groupe de travail international ad hoc sur **l'accès aux ressources génétiques** et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (WG ABS 7) dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Le groupe de travail a discuté pour la toute première fois des propositions de textes opérationnels présentées par les signataires de la CDB, et qui devraient, à l'avenir, faire partie d'un protocole juridiquement contraignant.

Emploi et politique sociale

La mobilité des travailleurs sur le marché du travail de l'Union européenne

La mobilité des travailleurs sur le marché du travail de l'UE était la priorité principale de la présidence tchèque dans le domaine de l'emploi et de la politique sociale. Pendant la présidence, le nombre de pays appliquant les mesures transitoires a pu être réduit de quatre (la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, l'Autriche) à deux. La question de la mobilité a fait l'objet d'un certain nombre de manifestations organisées dans le cadre de la présidence tchèque et elle a en outre constitué le sujet principal de la réunion informelle des ministres chargés de l'Emploi et des Affaires sociales qui s'est tenue en janvier 2009 à Luhačovice (et de la réunion de la troïka sociale avec les partenaires sociaux européens et la Plateforme sociale qui l'avait précédée). Les discussions ont porté sur tous les aspects de la mobilité (professionnelle, géographique et sociale). Les ministres sont convenus de ce que tous ces types de mobilité sont très importants pour assurer l'existence d'un marché du travail flexible, la croissance économique et la cohésion sociale, surtout en période de crise.

Le 9 mars 2009, le Conseil a approuvé les **conclusions sur la mobilité professionnelle et géographique et sur la libre circulation des personnes au sein de l'UE**. Ces conclusions mettent l'accent sur l'importance de la mobilité et de la libre circulation des personnes pour satisfaire les besoins des marchés du travail, accroître l'emploi et renforcer la compétitivité de l'UE. La mobilité du travail et la libre circulation des personnes constituent les principaux éléments de la stratégie pour l'emploi.

La présidence tchèque a réussi à mener à bon terme les difficiles négociations conduites depuis plusieurs années au sujet de **l'accord sur une version simplifiée des règles visant à assurer les droits sociaux des migrants au sein de l'UE (paquet « coordination de la sécurité sociale »)**. Les nouveaux documents modernisent et simplifient considérablement les règles actuellement en vigueur visant à assurer les droits sociaux des citoyens de l'UE vivant et travaillant dans un autre État-membre, tout en prenant en considération les décisions rendues par la Cour de justice européenne. Les nouvelles règles accéléreront le traitement des demandes des personnes résidant à l'étranger, supprimeront un certain nombre de barrières et moderniseront les échanges d'informations entre les administrations des 27 États-membres.

La présidence a déployé de grands efforts en vue de parvenir à un consensus sur le texte du règlement qui élargit l'application du **paquet « coordination de la sécurité sociale »** aux ressortissants des pays tiers migrant au sein de l'UE. Les négociations se sont terminées le 8 juin 2009 lors de la réunion du Conseil à Luxembourg et ont été transmises à la présidence suédoise.

Dans le cadre de la conférence ministérielle **« Renforcer la compétitivité de l'UE – le potentiel des travailleurs migrants sur le marché du travail »**, un échange d'expériences et d'opinions sur l'emploi des travailleurs étrangers a eu lieu, sur l'impact et les formes d'aide à leur intégration sur le marché du travail et sur l'élimination des obstacles entravant cette intégration. Il a été constaté que les migrations ne peuvent pas être stoppées mais qu'il est important de les contrôler et de les accompagner avec des programmes d'intégration. À moyen et long terme, la migration revêt une importance essentielle pour le renforcement de la compétitivité de l'UE.

La croissance de l'emploi et l'augmentation de la flexibilité du marché du travail à l'aide des principes généraux de la flexicurité

Le 9 mars 2009, le Conseil « Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs » de l'UE a adopté les conclusions du Conseil relatives à la communication de la Commission intitulée **« Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux : anticiper et faire coïncider les compétences requises et les besoins du marché du travail »**. Cette communication de la Commission est une évaluation complexe des futurs besoins du marché du travail et des besoins de qualification au sein de l'Union européenne jusqu'en 2020 qui prend en même temps en compte les influences des évolutions technologiques et du vieillissement de la population.

En réaction à la crise économique, la présidence tchèque a organisé un **Sommet sur l'emploi**, qui s'est tenu le 7 mai 2009 à Prague avec la participation des représentants de la troïka sociale, de la Commission et des partenaires sociaux européens. L'objectif de ce sommet était de débattre des évolutions sur le marché du travail et d'identifier les mesures susceptibles d'être adoptées pour gérer les effets de la crise sur l'emploi. Le sommet a débouché sur des messages délimitant les grandes orientations des mesures au niveau des États-membres et de l'Union dans son ensemble. La Commission

a ensuite repris le message principal du sommet dans des mesures concrètes sous la forme de la communication « Engagement commun en faveur de l'emploi » datée du 3 juin 2009.

La présidence est parvenue à faire approuver la **révision du règlement portant création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation**, soumise par la Commission en décembre 2008 dans le cadre du plan européen de relance économique. Son objectif est d'apporter un soutien plus efficace aux travailleurs devenus superflus du fait de la mondialisation et de la crise économique et financière mondiale. Le règlement révisé est applicable pour les demandes déposées dès le 1^{er} mai 2009. Une modification majeure apportée au texte est celle de la possibilité limitée dans le temps d'appliquer ce règlement aux licenciements prononcés en raison de la crise économique et financière actuelle avec, par contre, un financement plus important sur les ressources de ce fonds (65 %).

La présidence tchèque a déployé d'importants efforts pour parvenir à un compromis dans la procédure de conciliation avec le Parlement européen sur la question de la révision de la **directive concernant certains aspects de l'aménagement du temps de travail**. L'objectif de cette révision était de modifier certaines dispositions de la directive, les négociations les plus compliquées ayant porté sur l'utilisation des dérogations permettant aux employés de travailler au-delà de limite des 48 heures par semaine (« opt-out »). Le Parlement européen n'a pas accepté les propositions de compromis du Conseil et de la Commission et les discussions n'ont pas pu être menées à bon terme.

Sur la base de la proposition de la présidence, le Conseil a adopté le 9 mars 2009 les « **messages clés pour la session de printemps du Conseil européen** ». Ce texte met essentiellement l'accent sur le respect des principes de solidarité et le rôle des systèmes de protection sociale en tant que stabilisateurs automatiques, sur le renforcement de la coordination des politiques économiques, sociales et de l'emploi, sur la validité des Lignes directrices intégrées pour la croissance et l'emploi en tant que cadre politique stable même en période de crise. Lors de sa session de printemps, des 19 et 20 mars 2009, le Conseil européen a pleinement confirmé ces approches dans les conclusions adoptées au terme de sa réunion.

À partir des conclusions de la conférence ministérielle « **Flexicurité en temps de crise économique** », qui s'est tenue à Prague les 25 et 26 mars 2009, la présidence a préparé un projet de conclusions du Conseil sur ce thème. Les conclusions du Conseil « Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs » adoptées le 8 juin 2009 soulignent qu'en période de crise, les politiques de flexicurité non seulement ne perdent rien de leur actualité, mais au contraire constituent un facteur important pour trouver une solution à la crise et préparer nos marchés du travail pour l'avenir.

L'aide horizontale aux familles dans le cadre des politiques communautaires

Ce thème a été abordé lors de deux manifestations majeures : la réunion informelle des ministres chargés de la famille (5 février 2009 à Prague) et la conférence qui l'a suivie, intitulée « Soins parentaux et politique de l'emploi : collision ou complémentarité ? » (5 et 6 février 2009 à Prague). La rencontre des ministres a montré que, malgré les divergences de points de vue entre les différents États, il règne un consensus sur le fait que, dans le cadre des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de Barcelone, il est nécessaire de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant, la qualité des soins et la liberté des familles de décider du type de soins qu'elles veulent pour leurs enfants. L'ouverture du débat sur les thèmes des soins aux enfants et de la politique familiale a été reçue favorablement et la conférence qui a suivi a attiré l'attention sur l'importance de la garde des enfants par leurs parents à leur domicile pour le sain développement des enfants.

La présidence a poursuivi les discussions sur la révision de la **directive 92/85/CEE** concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail. L'attention a été principalement accordée à l'article relatif à la prolongation de la durée minimale du congé maternité et la fixation de la durée de sa partie obligatoire. L'étendue de la révision de la directive a également fait l'objet de la discussion des ministres lors de la session de mars du Conseil (9 mars 2009), et le Conseil de juin a pris acte du rapport sur les progrès enregistrés dans les discussions sur la directive.

Les services sociaux comme instrument d'inclusion sociale active pour les personnes les plus défavorisées et secteur offrant des opportunités d'emploi

Sur la base des résultats de la conférence ministérielle sur les services sociaux qui s'est déroulée à Prague les 22 et 23 avril 2009, la présidence a préparé un projet de conclusions du Conseil sur ce thème, approuvées le 8 juin 2009 par le Conseil. Ces conclusions soulignent l'importance des investissements

dans les services sociaux en période de crise comme moyen d'inclusion sociale et source de nouveaux emplois. À cet égard, elles mettent l'accent sur l'importance de l'enseignement et de l'entraînement des prestataires de services sociaux formels et informels, résumant essentiellement les compétences des États-membres dans l'organisation et le financement des services sociaux en conformité avec les règles communautaires, invitent les États-membres et la Commission à poursuivre leurs travaux en vue de l'élaboration d'un cadre volontaire de qualité des services sociaux et demandent en outre aux États-membres d'utiliser le système d'information interactif de la Commission qui fournit les instructions et informations utiles pour l'application des règles communautaires dans le domaine des services sociaux d'intérêt général.

La sécurité et la santé au travail

La **Stratégie communautaire 2007-2012 pour la santé et la sécurité au travail** identifie toute une série de tâches importantes pour accomplir l'objectif d'améliorer le niveau de la sécurité et de la santé au travail dans l'UE. Pour cette raison, la présidence tchèque a organisé le 27 avril 2009 une conférence internationale intitulée « **La sécurité et la santé au travail dans l'Europe du 21^e siècle** ». Une discussion s'est déroulée dans le cadre de cette conférence sur la recherche des façons d'atteindre un niveau élevé de sécurité et de santé au travail dans les pays membres de l'UE et sur les possibilités de réduire les coûts exposés en vue d'assurer la sécurité et la santé au travail dans les entreprises tout en tenant compte de la mission fixée au niveau européen de réduire la charge administrative. La conférence s'est également fixée pour objectif de soutenir et de renforcer la coopération internationale s'agissant de la diffusion des informations sur les approches concrètes des bonnes pratiques appliquées dans la mise en place de la sécurité et de la santé au travail dans les États membres et candidats de l'UE.

L'égalité des chances

En réaction à l'augmentation de nombre des actes associés aux racisme et extrémisme et à la hausse de la ségrégation des bohémiens en Europe liée aux repercussions de la crise financière, la présidence tchèque a préparé «Principes de base commun sur l'inclusion des Roms >> qui ont été adoptés par le Conseil au cours de sa réunion en mois de juin.

Il s'agit d'un point tournant à propos du renforcement des principes de l'intégration des Roms au niveau des États membres et également au niveau de l'Union européenne. Les conclusions du Conseil confirment l'institutionnalisation d'une « **Plate-forme européenne des Roms** » comme un lieu de discussion pour l'échange d'expériences dans ce domaine.

En mois de juin, le Conseil a également adopté des conclusions sur « **Égalité des chances entre les femmes et les hommes : vieillir de façon active et dans la dignité** ». La présidence tchèque a aussi continué à discuter le projet de la **directive visant à améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants et des "conjoints aidant"**. L'accent était mis sur la clarification des termes et principes fondamentaux. Pendant sa réunion du mois de juin, le Conseil a pris note du rapport sur l'état des négociations de la directive.

Afin de promouvoir l'égalité des chances, la présidence a organisé plusieurs conférences (la conférence sur les droits des enfants, la conférence sur la protection des personnes âgées, la conférence sur la situation des organisations non gouvernementales dans le temps de la crise économique, la conférence sur les nouvelles méthodes permettant de dépasser les stéréotypes sur les sexes, et la conférence sur l'intégration des Roms).

Le but des toutes ces réunions était de contribuer à la promotion et échange d'expériences dans le domaine de l'égalité des chances dans l'esprit du épigraphe de la présidence tchèque „Europe sans barrières”.

Santé

Les maladies rares, la sécurité et les droits des patients dans le cadre des soins de santé transfrontaliers

La présidence tchèque a réussi à mener à terme les négociations entamées sur deux importantes recommandations du Conseil : **la recommandation relative à une action dans le domaine des maladies rares**, et la recommandation **relative à la sécurité des patients, y compris la prévention**

des infections associées aux soins et la lutte contre celles-ci. Ces deux recommandations ont ensuite été approuvées lors du Conseil du 9 juin.

L'initiative développée dans le domaine des maladies rares doit développer la coopération et la coordination au niveau européen, conduire à une définition précise des maladies rares et fournir un soutien aux États-membres dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour assurer une reconnaissance, une prévention, un diagnostic, un traitement, des soins et une recherche efficace et performante dans le domaine des maladies rares.

L'initiative en cours dans le domaine de la sécurité des patients et du contrôle des infections a été lancée sur la base de la constatation que l'augmentation du nombre d'événements indésirables en relation avec la prestation de soins de santé a pris une dimension alarmante dans toute l'Europe. Le principal objectif de la proposition est de soutenir les efforts des États-membres dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies et des programmes de prévention et de contrôle des événements indésirables et des infections liées à la prestation de soins de santé.

La présidence tchèque a terminé avec succès les premières discussions ouvertes sur les différents articles de la proposition de **directive relative à l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers** ; elle a ensuite préparé une proposition de texte de compromis qui a reçu sur le principe un écho favorable de la part des États-membres. Un rapport sur les progrès réalisés dans la discussion de cette proposition compliquée a été présenté au Conseil en juin, la présidence suédoise devant poursuivre les débats en vue de parvenir à un accord politique. Il ressort des principales dispositions de la proposition de directive que les patients ont le droit d'avoir recours à des soins de santé dans un autre État membre de l'UE, et de se faire rembourser les frais exposés au titre de ces soins pour un montant égal à celui qui leur serait versé par l'État-membre dans lequel ils sont assurés. Il devrait être garanti aux patients que les soins fournis dans un autre État-membre sont sûrs et de qualité, et sont effectués selon des pratiques médicales éprouvées.

Le paquet pharmaceutique

La présidence a également réussi à atteindre les objectifs fixés au groupe de travail pour les médicaments et les dispositifs médicaux, c'est-à-dire à discuter pour la première fois les **trois sujets des textes proposés dans le cadre du paquet pharmaceutique**. Le premier examen détaillé du texte portant sur le **renforcement et la rationalisation du système de pharmacovigilance** et sur le **renforcement du circuit légal de distribution des médicaments** a été achevé. La présidence a également initié l'examen détaillé du thème de l'information des patients sur les médicaments soumis à prescription. Le 9 juin, un rapport sur les progrès enregistrés a été présenté au Conseil sur chacun de ces thèmes.

La grippe A/H1N1

Face à la menace de propagation des infections par le virus de la **grippe A/H1N1**, la présidence tchèque a su réagir rapidement, et dans un délai de quelques jours a convoqué une **session extraordinaire du Conseil**, qui s'est tenue le 30 avril à Luxembourg. Le Conseil a adopté à l'unanimité les conclusions dans lesquelles il a appelé les États-membres à engager une action conjointe sous la direction de l'Organisation mondiale de la santé et en collaboration avec la Commission. La nécessité d'une étroite coopération entre les États-membres et les sociétés pharmaceutiques en vue de développer un vaccin contre ce nouveau virus de la grippe a également été approuvée. La question des prochaines démarches de l'UE en liaison précisément avec le développement d'un vaccin contre ce nouveau virus de la grippe, sa production, sa distribution en Europe et la stratégie de vaccination a également été l'un des thèmes importants de la réunion ordinaire du Conseil en juin.

L'e-santé

Un accès plus simple aux informations relatives à l'état de santé des patients ou au dosage des médicaments utilisés et le respect rigoureux de la protection des données personnelles : tels sont les avantages de l'**e-santé** discutés lors de la conférence ministérielle « L'e-santé pour les individus, la société et l'économie ». Cette conférence de deux jours (du 18 au 20 février) a débouché sur la **Déclaration de Prague** qui résume l'état actuel des efforts développés au niveau paneuropéen pour utiliser les technologies de l'information dans le domaine de la santé en faveur des patients et de l'efficacité économique du secteur de la santé, et identifie les autres mesures qu'il est nécessaire de prendre au niveau des États-membres et des institutions européennes.

La résistance antimicrobienne

La conférence ministérielle de deux jours (15 et 16 avril) intitulée « La menace microbienne pour la sécurité des patients en Europe » s'est penchée sur le thème de la **résistance antimicrobienne**. L'un des résultats les plus importants de cette conférence est le projet de paramètres et d'indicateurs mesurables pour les programmes antibiotiques des hôpitaux, dont l'objectif principal est non seulement de parvenir à une utilisation prudente des antibiotiques dans les hôpitaux, mais aussi d'introduire des mesures de prévention et de contrôle efficaces contre la propagation des microorganismes résistants parmi les patients hospitalisés. D'un point de vue thématique, cette conférence s'est inscrite dans le prolongement direct de la recommandation du Conseil relative à la sécurité des patients, y compris la prévention des infections associées aux soins et la lutte contre celles-ci.

La viabilité financière des systèmes de santé

La conférence ministérielle « **Viabilité financière des systèmes de santé** » organisée entre le 10 et le 12 mai a permis d'approfondir la discussion et de rechercher activement des solutions efficaces dans le domaine de la viabilité des systèmes de santé. La conférence a débouché sur trois importantes études, élaborées en coopération avec l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé et l'Organisation mondiale de la santé. La première de ces études (Policy Briefs) présente un résumé de la problématique du vieillissement de la population et son impact sur les dépenses dans les systèmes de santé ; la deuxième étude porte sur les soins de longue durée et les moyens de les financer dans les États membres de l'Union européenne. Le troisième texte est un projet d'étude relatif à la nouvelle définition de la viabilité financière et de son contenu ; il doit encore être discuté. Un autre résultat important de cette conférence est le rapport sur le financement des systèmes de santé, un rapport qui s'intéresse à l'aspect « recettes ».

Agriculture et pêche

L'avenir de la Politique agricole commune et du développement rural

La présidence est parvenue à faire avancer de façon significative la discussion relative à l'avenir des paiements directs aux agriculteurs dans l'UE après 2013. Elle a respecté son engagement prioritaire qui était d'initier et de mener un débat ouvert avec l'objectif de définir un groupe de thèmes à englober dans les réflexions sur la physionomie future des paiements directs. La présidence a en particulier consacré à l'avenir des paiements directs la réunion informelle des ministres chargés de l'Agriculture et de la Pêche qui s'est tenue fin mai – début juin à Brno. Sur la base de l'ensemble des discussions, la présidence a présenté les conclusions de la présidence lors de la réunion de juin du Conseil « Agriculture et Pêche », des conclusions qui ont reçu le soutien de 21 États-membres.

Une importante majorité d'États ont ainsi fait savoir qu'à l'avenir les paiements directs devraient être justes, efficaces et faciles à réaliser et à justifier. Par leur position, les États-membres ont également renforcé l'engagement issu des discussions sur le Bilan de santé de la Politique agricole commune (Health Check), celui d'harmoniser le niveau des paiements directs aux agriculteurs dans les différents États-membres.

La simplification de la Politique agricole commune (PAC)

La présidence a également progressé dans le domaine de la simplification de la PAC. Lors de la réunion du Conseil « Agriculture et Pêche » en mai, elle a obtenu un accord politique unanime sur le projet de conclusions du Conseil relatives à la simplification de la PAC, un accord donné en réponse à la communication publiée par la Commission en mars 2009. Le principal résultat est que le Conseil a reconnu aussi bien le processus de simplification de la PAC comme priorité permanente de toutes les réflexions actuelles et futures sur la PAC, que l'engagement de réduire la charge administrative de 25 % d'ici à 2012.

Il s'agit d'un compromis important dont l'objectif est de parvenir à des bénéfices concrets pour les agriculteurs et les administrations nationales lors de la mise en œuvre de la PAC. Dans le cadre de la discussion, les États-membres ont présenté plusieurs dizaines de recommandations législatives concrètes visant à la simplification. La Commission les examinera sans délai et le Conseil travaillera ensuite sur la base de la discussion menée au sujet de l'analyse de la Commission en novembre 2009.

Parmi les autres éléments substantiels de l'accord figurent les exigences formulées par le Conseil de faire une meilleure utilisation des recommandations des organismes payeurs, d'assurer la cohérence des efforts de simplification entre les différentes directions générales de la Commission ainsi que de faire attention aux apports des technologies de l'information pour la simplification des démarches administratives.

La politique de qualité des produits agricoles et alimentaires

Lors de la réunion de juin du Conseil « Agriculture et Pêche », la présidence a recueilli le soutien politique unanime des États-membres sur les conclusions du Conseil relatives à la physionomie future de la politique européenne de qualité des produits agricoles et alimentaires, adoptées en réaction à la communication de la Commission de mai 2009 sur cette problématique. La présidence a organisé sur le sujet une conférence ministérielle à haut niveau qui s'est tenue à Prague en mars 2009, et dont les résultats ont constitué un apport important tant pour le travail ultérieur du Conseil que pour l'élaboration des conclusions politiques.

Le message clair envoyé à l'opinion publique européenne est que parier sur la qualité est la seule voie pour assurer la compétitivité à long terme et une valeur ajoutée élevée pour la production des agriculteurs européens.

Les conclusions adoptées sont un texte significatif qui souligne l'importance du renforcement et du développement des schémas existants de la politique de qualité pour les agriculteurs et les consommateurs, en particulier dans les domaines des indications géographiques des produits et de l'agriculture écologique. Les apports de l'accord sont les engagements pris pour une meilleure communication s'agissant des exigences élevées imposées à la production européenne, y compris la possibilité de revoir l'étiquetage obligatoire indiquant le lieu de production, les exigences liées à la simplification absolue des procédures administratives d'enregistrement des indications géographiques, l'amélioration du système des spécialités traditionnelles et le renforcement de la reconnaissance et de la promotion des indications géographiques auprès des pays tiers.

Le développement rural et la délimitation des zones défavorisées (LFA)

La présidence a contribué à la délimitation future des zones à handicaps naturels au sein de l'UE. Sur la base de la communication de la Commission, le Conseil a adopté les conclusions du Conseil dans le cadre desquelles les États-membres se sont engagés à présenter à la Commission des cartes-types des zones à handicaps naturels. La Commission pourra ainsi évaluer l'impact des critères proposés et entreprendre de nouvelles démarches pour l'élaboration d'une proposition de texte délimitant de façon transparente et homogène les zones à handicaps naturels dans tous les États membres de l'UE à partir de 2014.

Le plan européen de relance économique pour les projets dans les domaines de l'énergie, de l'internet à haut débit et des nouveaux défis dans l'agriculture

Après un débat compliqué qui s'est étendu sur deux mois, la présidence est parvenue à obtenir un accord sur un compromis équilibré qui permet entre autres de transférer une somme totale de 1,02 milliard d'euros vers le budget du Fonds européen agricole pour le développement rural. Le niveau des ressources allouées aux États-membres afin de financer les nouveaux défis et les investissements pour la diffusion de l'internet à haut débit sera relevé en 2009 et 2010.

La sylviculture

Dans le domaine de la sylviculture, la République tchèque, en tant qu'État assurant la présidence, est parvenue à **l'adoption des conclusions du Conseil pour la 8^e session du Forum des Nations-Unies sur les forêts (FNUF-8) et a représenté avec succès l'UE à la session de mars du Comité des forêts de la FAO (COFO 19) et au FNUF-8** en avril. La présidence a également poursuivi les discussions sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché.

La Politique commune de la pêche (PCP)

Dans le domaine de la PCP, dix actes législatifs ont été adoptés pendant la présidence tchèque. Parmi ceux-ci figurent quatre règlements du Conseil relatifs au **plan pluriannuel de conservation du thon**

rouge, à l'accord entre l'UE et la Fédération de Russie sur la conservation des ressources halieutiques dans la mer Baltique, ainsi que le règlement établissant les mesures de conservation et d'exécution applicables dans la zone de réglementation de l'Organisation des pêcheries de l'Atlantique du Nord-Ouest et enfin le règlement abrogeant 14 règlements obsolètes.

La présidence a contribué à la réussite des négociations sur les décisions suivantes : décision du Conseil relative à **l'abrogation de 12 textes obsolètes, décision relative à la conclusion de l'accord sur la pêche avec la République de Guinée, sans oublier plusieurs décisions sur la position de la Communauté dans les organisations internationales**³.

Ont également été adoptées les conclusions du Conseil sur la **communication de la Commission sur le plan d'action pour la conservation des requins** et les conclusions sur la **communication de la Commission sur le développement durable de l'aquaculture**.

La présidence tchèque a progressé dans la négociation de la réforme de l'un des piliers de la PCP : la proposition de règlement du Conseil instituant **un régime communautaire de contrôle** afin d'assurer le respect des règles de la politique commune de la pêche. Deux débats importants ont été menés en parallèle, l'un sur **le Livre vert de la Commission sur la future réforme de la PCP** et l'autre sur **la communication de la Commission sur les possibilités de pêche pour 2010**.

Autres textes et initiatives dans le domaine de l'agriculture

L'un des grands succès obtenus par la présidence dans le domaine vétérinaire est l'accord trouvé avec le Parlement européen et l'adoption consécutive de la proposition de **règlement relatif aux sous-produits animaux** grâce auquel 14 textes ont pu être remplacés par un seul dans l'objectif de simplifier et d'améliorer la compréhensibilité des dispositions, de réduire la charge administrative pesant sur les entrepreneurs et l'activité administrative des autorités, toutes les exigences en termes de protection de la santé des Hommes et des animaux lors du traitement des sous-produits animaux.

Parmi les priorités définies dans le domaine du bien-être des animaux (animal welfare) figurait **la proposition de règlement sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort**, un texte sur lequel un accord politique a pu être obtenu au niveau du Conseil. Ce règlement, dont l'objectif est d'améliorer les conditions des animaux lors de leur abattage et de la mise à mort sur la base des acquis scientifiques les plus récents, de réduire la charge administrative et d'harmoniser les règles de bien-être des animaux dans l'ensemble de l'UE, doit remplacer la directive existante et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Un aspect important pour plusieurs États-membres est la possibilité de conserver à l'échelle nationale les règles existantes pour le bien-être des animaux, dont certaines peuvent être encore durcies. Un autre succès dans ce domaine est l'adoption de la **Déclaration universelle pour le bien-être animal**, dont l'objectif est d'encourager les pays tiers à adopter des textes nationaux dans ce domaine.

Une avancée a été réalisée à l'égard de la **proposition de directive relative à la protection des animaux utilisés à de fins scientifiques**. La première révision du texte a été entièrement achevée et tous les amendements soumis par le Parlement européen ont été débattus. Le Conseil a discuté du rapport de la présidence sur l'état d'avancement, sur lequel la présidence suédoise appuiera son action.

Au-delà de son programme d'origine, la présidence tchèque s'est intéressée à la **proposition de décision du Conseil corrigeant la directive simplifiant les procédures d'établissement des listes et de publication de l'information dans les domaines vétérinaire et zootechnique**. Avec pour objectif de combler le vide juridique existant, la présidence a fait adopter cette décision du Conseil, publiée avec effet rétroactif.

Dans le cadre de la coordination et de la préparation des positions communes pour les quelques réunions prévues à l'échelle internationale, la présidence a unifié les positions des États-membres et contribué de façon significative à imposer les intérêts de l'Union. C'est ainsi que la position commune des pays de l'UE

³ Décision sur les positions de la Communauté au sein de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, décision sur les positions au sein de la Commission des thons de l'océan Indien, décision sur la position au sein de la Commission interaméricaine du thon tropical et décision sur la position au sein de l'Organisation de conservation du saumon de l'Atlantique Nord.

sur la **proposition de modification des normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour les animaux terrestres et aquatiques** a pu être adoptée lors de la session générale de l'OIE en mai à Paris. Les États-membres ont également donné leur accord à la candidature commune de l'UE pour les élections dans cinq commissions de travail de l'OIE, une candidature grâce à laquelle tous les candidats proposés par l'UE ont été élus.

La présidence a fait avancer la formulation d'une position unique des agences de médicaments leader délimitant les orientations fondamentales des futures dispositions de la **législation pharmaceutique vétérinaire. La prochaine Commission européenne se consacra à ce domaine plus en détail dans le cadre des modifications de la législation existante.** La position commune regroupe les demandes fondamentales de modification des règles existantes dans les domaines de l'accessibilité des médicaments vétérinaires, de la politique antibiotique commune, du soutien au développement de nouveaux médicaments, de la réduction de la charge administrative, et notamment de simplification des procédés d'enregistrement.

En mars 2009, la présidence est parvenue à un accord avec le Parlement européen et la Commission sur la proposition de **règlement relatif aux statistiques sur les pesticides**, et plus précisément sur les produits phytopharmaceutiques, un règlement qui fait partie du « paquet pesticides ». Néanmoins, le nombre nécessaire de voix en faveur de la proposition n'a pas été atteint lors du vote d'avril en session plénière du Parlement européen. Le règlement doit désormais être présenté au Conseil qui décidera de la fin des discussions en deuxième lecture ou de la finalisation en troisième lecture par le nouveau Parlement sous la présidence suédoise. L'objectif de la proposition est de trouver les indicateurs appropriés pour le suivi des risques liés à l'utilisation des pesticides. Sur la base de ce texte, les États-membres collecteront des données comparables pour l'élaboration de statistiques harmonisées. Les discussions sur les deux autres propositions du paquet, le règlement concernant la mise sur marché des produits phytopharmaceutiques et la directive-cadre relative à l'utilisation durable des pesticides, ont été formellement achevées dès janvier 2009.

La présidence a ensuite défendu des propositions de compromis pour trois **substances actives** utilisées dans les produits phytopharmaceutiques (huiles de paraffine, métam).

La présidence a également préparé une proposition de **stratégie pour la création d'une capacité phytosanitaire nationale** des parties à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). Dans le cadre des négociations du groupe de travail Roosendaal a été élaboré le projet de **Protocole de mise en œuvre sur les modalités d'application du Mémoire sur la sécurité des produits végétaux destinés à la consommation humaine** exportés par la Communauté européenne vers la Fédération de Russie concernant les résidus de pesticides, nitrates et nitrites.

Dans le cadre de la réunion de la Commission des mesures phytosanitaires de la FAO, la présidence tchèque a activement contribué à l'obtention par voie de négociations de **nouveaux standards et critères internationaux pour les soins phytosanitaires.** Leur objectif est d'empêcher la propagation d'organismes nuisibles et d'agents pathogènes des plantes ligneuses par le biais d'emballages en bois (par exemple de palettes en bois), et de relevant en même temps le niveau des soins phytosanitaires en particulier dans les pays tiers à partir desquels les produits d'origine végétale sont exportés vers les États membres de l'UE.

La présidence est également parvenue à un accord sur les conclusions du Conseil relatives à **l'abrogation des directives concernant la lutte contre les organismes nuisibles que sont le pou de San José et la tordeuse de l'œillet, deux textes obsolètes.** Au niveau de travail, des règles ont été convenues pour coordonner et traiter les documents **d'évaluation du risque lié aux organismes nuisibles.**

S'agissant des **nouveaux aliments**, la présidence tchèque est parvenue à un **accord politique au Conseil.** Après vérification juridico-linguistique, le texte sera soumis au Conseil pour l'adoption d'une position commune qui sera ensuite transmise au Parlement européen pour deuxième lecture.

Une autre problématique relative aux denrées alimentaires et qui a été débattue sous la présidence tchèque est celle de l'étiquetage des denrées alimentaires. L'objectif de la proposition présentée est de clarifier les données sur les étiquettes et de les rapprocher des besoins des consommateurs dans l'ensemble de l'UE, d'unifier et de mettre à jour les deux domaines des textes juridiques relatifs à l'étiquetage général et **nutritionnel des produits alimentaires** auquel se rapportent **la directive 2000/13/CE** relative au rapprochement des législations des États membres concernant l'étiquetage et la

présentation des denrées alimentaires ainsi que la publicité faite à leur égard, et la directive **90/496/CEE** relative à l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires. Des avancées importantes ont été réalisées sous la présidence tchèque dans la discussion de ces propositions.

Éducation, jeunesse et sport

L'actualisation du cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010

La présidence a accordé une grande attention au débat consacré au développement actif du capital humain dans l'UE, à l'influence de l'évolution démographique et du développement technologique sur les institutions et les systèmes éducatifs. Ce débat a débouché sur l'adoption du **nouveau cadre stratégique de coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation après 2010**.

Ce nouveau cadre stratégique définit les objectifs de coopération à long terme au niveau de l'UE pour la prochaine décennie, les grands principes et les méthodes de coopération, ainsi que cinq critères de référence européens (repères) dans le domaine de l'éducation des adultes, du décrochage scolaire, de l'acquisition des compétences de base, de l'enseignement préscolaire et de l'obtention d'une éducation tertiaire. Parallèlement au cadre stratégique ont été approuvés **les domaines prioritaires à moyen terme de la coopération européenne pour les années 2009-2011**.

Le partenariat entre le monde de l'éducation et celui des employeurs : l'ouverture des écoles aux nouveaux défis

La question de la coopération entre les institutions éducatives et les employeurs, eu égard en particulier au soutien à l'employabilité, a compté parmi les domaines d'intérêt majeurs de la présidence. Au cours des six mois de la présidence, un large débat a été mené sur ce thème et pour déboucher sur l'élaboration des conclusions du Conseil sur la base des résultats de la discussion ouverte entre les ministres et de la conférence organisée en avril.

Le développement de l'enseignement supérieur – qualité et ouverture (processus de Bologne)

Dans le cadre du développement de l'enseignement supérieur et des efforts déployés en vue d'**atteindre les objectifs du processus de Bologne** une conférence ministérielle s'est déroulée à Louvain, en Belgique, au cours de laquelle un communiqué donnant **les grandes orientations du développement du processus de Bologne après 2010** a été adopté.

La coopération dans le domaine de la jeunesse

Afin d'améliorer la mise en œuvre du **Pacte européen pour la jeunesse** et d'en accroître la visibilité, le message clé préparé sous la présidence tchèque pour le Conseil européen de printemps s'est essentiellement consacré à ce document. Les ministres ont débattu du Pacte européen pour la jeunesse dans le cadre d'une discussion dont l'objectif était d'attirer l'attention sur les bonnes expériences liées à sa mise en œuvre au niveau national.

La présidence a largement contribué à la **proclamation de l'année 2011 Année européenne du bénévolat**. Les organisations non gouvernementales à but non lucratif ont d'abord réussi à obtenir le soutien du Parlement européen la présidence ayant ensuite obtenu celui de la Commission.

Lors de la réunion de mai du Conseil des ministres a été adopté, sous la forme de conclusions, une **Évaluation du cadre actuel de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse**, qui clos le premier cycle de huit ans ouvert en 2001 et propose les orientations fondamentales pour les années à venir. La Suède inscrira son action dans la continuité de celle de la présidence tchèque en préparant un nouveau cadre de coopération.

Culture et audiovisuel

La culture

Le Conseil « Éducation, Jeunesse et Culture » de mai a adopté les **conclusions sur la culture en tant que catalyseur de la créativité et de l'innovation, qui sont le résultat des efforts déployés depuis longtemps** par les ministres de la Culture des États-membres afin d'assurer à la culture la place qui lui revient dans les politiques européennes. La culture influence considérablement la créativité qui est indispensable pour la croissance économique, la compétitivité et l'emploi. Les États-membres et la Commission se sont engagés à soutenir de façon systématique les investissements dans la culture de même qu'à créer des instruments concrets pour donner une place à la culture dans les politiques concernées.

L'audiovisuel

En mai, le Parlement européen a adopté un texte de compromis, élaboré par la présidence sur la base d'une proposition de la Commission, sur la mise en place du nouveau programme « **MEDIA MUNDUS** » développé en vue de soutenir la coopération entre les professionnels européens et ceux des pays tiers dans le domaine de l'audiovisuel.

La protection des droits d'auteur

Au delà du programme défini, la présidence tchèque est parvenue à soumettre à discussion la proposition de la Commission concernant la révision de la **directive relative à la durée de protection du droit d'auteur et de certains droits voisins**. En avril, cette proposition de directive a été adoptée, dans sa version amendée, en première lecture par le Parlement européen réuni en session plénière.

Justice

La coopération judiciaire en matière pénale

S'agissant de la coopération judiciaire en matière pénale, la présidence tchèque est parvenue lors du Conseil d'avril 2009 à un accord global sur le texte de la proposition de **décision-cadre du Conseil relative à la prévention et au règlement des conflits de compétence dans le cadre des procédures pénales**. Son objectif est d'empêcher que des procédures pénales soient conduites en parallèle dans plusieurs États-membres contre une même personne dans la même affaire, et ainsi de permettre un respect plus rigoureux du principe « ne bis in idem ». Cette proposition a été élaborée et préparée en janvier 2009 à l'initiative de la République tchèque qui l'a présentée avec la Suède, la Slovénie, la Slovaquie et la Pologne.

Dans le domaine de la justice pénale, un succès a également été atteint dans la négociation du texte de compromis de **la modification de la directive relative à la pollution causée par les navires** dans le cadre de la procédure de codécision. Cette modification a pour objectif d'assurer une protection plus efficace de la mer contre la pollution et ce par le biais de l'introduction de sanctions pénales dans les cas de rejets illicites dans la mer de substances polluantes provenant des navires.

En mars 2009, la Commission a soumis pour discussion au Conseil de l'UE deux propositions importantes relatives à l'exploitation et aux abus sexuels sur les enfants et à la traite des êtres humains : **la proposition de décision-cadre concernant la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène ainsi que la protection des victimes et la proposition de décision-cadre du Conseil relative à l'exploitation et aux abus sexuels concernant des enfants et à la pédopornographie**. L'objectif de ces deux propositions est de relever les standards de protection contre ces formes graves de criminalité et de lutter plus efficacement contre celles-ci en particulier en réaction aux évolutions actuelles et aux standards internationaux dans ce domaine. Les deux propositions ont été présentées au Conseil d'avril, leur discussion en première lecture par le groupe de travail sur le droit pénal matériel (DROIPEN) ayant été ensuite ouverte.

Au cours de la présidence tchèque ont également été initiées les discussions sur la proposition de texte de **l'accord d'entraide judiciaire en matière pénale entre l'UE et le Japon**. Cet accord doit, outre les institutions traditionnelles de la coopération judiciaire en matière pénale tels par exemple la notification des documents écrits ou la communication d'informations ou de preuves dans le cadre des

procédures pénales, contenir également un certain nombre d'instruments modernes comme l'utilisation des vidéoconférences. L'accord devait être bénéfique à la coopération mutuelle entre les États membres de l'UE et le Japon, aucun des États de l'UE n'ayant pour l'instant conclu avec le Japon d'accord sur l'entraide judiciaire en matière pénale.

La présidence tchèque a également permis la négociation de **l'accord de libre échange entre la Communauté européenne et ses États-membres d'une part et la République de Corée de l'autre**. Cet accord a pour objectif la libéralisation du commerce de biens et de services et ce en conformité parfaite avec les règles de l'OMC. Le projet d'accord comprend notamment un chapitre sur les règles à respecter pour une protection efficace et adéquate et le respect des droits de propriété intellectuelle avec l'aide du droit pénal. L'initiative de la présidence a permis de parvenir à un accord entre les États-membres et la Commission sur la révision des directives pour les discussions sur cet accord, les dispositions pénales devant ainsi être négociées au nom des États-membres par la présidence du Conseil de l'UE.

Une fois discutés et adoptés **les rapports d'évaluation sur l'application dans la pratique du mandat d'arrêt européen** dans les différents États membres de l'UE, le Conseil a validé en juin 2009 le rapport d'évaluation final récapitulatif contenant des recommandations devant permettre d'améliorer le fonctionnement du mandat d'arrêt européen.

La session plénière du Réseau judiciaire européen à Prague a permis l'adoption des règles de fonctionnement du Réseau judiciaire européen en matière pénale et des règles à respecter pour l'organisation des réunions régionales.

La coopération judiciaire en matière civile

Dans le domaine du droit civil, la présidence a initié puis mené à terme la négociation du texte de deux propositions parallèles de règlement établissant **un mécanisme pour la conclusion d'accords bilatéraux avec les États tiers**. L'une de ces propositions concerne le droit applicable s'agissant des rapports d'obligation et la seconde la coopération judiciaire en matière familiale. Ces instruments permettront bientôt aux États-membres, sous certaines conditions, de négocier et de conclure des accords bilatéraux avec des États tiers dans les domaines où la Communauté a une compétence exclusive. Étant donné que ces mécanismes touchent des questions de compétence, ces dispositions créent une rupture dans le droit de l'UE.

En mars-avril s'est déroulée la réunion du Conseil sur les affaires générales et la politique de la Conférence de La Haye de droit international privé. Au cours de la réunion, la République tchèque et Chypre ont signé **la Convention sur la protection internationale des adultes de 2000**, la République tchèque ayant également signé au nom de la Communauté **la Convention sur les accords d'élection de for de 2005**. Le 6 avril 2009, le Conseil « Justice et Affaires intérieures » a validé **la décision d'adhésion à la Convention du Cap et à son protocole aéronautique** ; l'instrument de ratification a été déposé auprès du dépositaire UNIDROIT le 28 avril 2009. Ce dernier instrument entrera en vigueur dans la Communauté le 1^{er} août 2009.

Du 20 avril au 2 mai s'est ensuite tenue, avec la contribution active de la présidence tchèque et dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale, la conférence diplomatique ayant débouché sur l'adoption des versions finales de la **Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers suite à des actes d'intervention illicite faisant intervenir des aéronefs** et de la **Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers par des aéronefs**.

Dans le cadre du projet de **Cadre commun de référence en matière de droit des contrats**, la présidence tchèque a soumis à discussion son propre document en vue de préparer une nouvelle position du Conseil sur certains aspects du projet. Ce document a ouvert certains thèmes plus délicats, tels ceux de la forme du futur Cadre commun de référence (à l'aide de quel instrument le Cadre commun de référence doit-il être introduit ?) et de son lien avec la proposition de directive sur les droits des consommateurs, contribuant ainsi à orienter la discussion sur des problèmes concrets.

La présidence tchèque a également initié au niveau des experts une discussion sur **le rapport sur l'application du règlement (CE) n°44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale** (le « règlement Bruxelles I ») et préparé ainsi le terrain pour la présidence suédoise à

suivre en vue de l'élaboration d'un projet de conclusions du Conseil qui devraient être adoptées à l'automne 2009.

Pendant toute la durée de sa présidence, la République tchèque a déployé des efforts importants pour que la Commission soumette **une proposition de texte en matière d'héritage et de successions ayant un caractère transfrontalier**. L'action la plus significative sur ce point a été l'organisation de la conférence internationale sur le thème « Successions et testaments dans un contexte européen » qui s'est tenue à Prague les 20 et 21 avril 2009.

L'e-Justice

La présidence a joué un rôle actif en particulier s'agissant du soutien à **l'utilisation des équipements de vidéoconférence dans les affaires transfrontalières**. Déjà lors de la réunion informelle de janvier à Prague, les ministres de l'UE avaient largement soutenu cette idée. À cet égard, le Conseil du mois de juin a pris acte de l'ensemble des documents préparés ou finalisés au cours de la présidence tchèque au sein du groupe de travail e-justice : une brochure d'information pour le public sur l'utilisation des vidéoconférences, un manuel sur les aspects juridiques et techniques des vidéoconférences, un document général sur les possibilités d'utilisation des vidéoconférences et une liste d'équipements de vidéoconférence dressée par la présidence tchèque sur la base des informations recueillies dans les différents États-membres.

Ces documents seront régulièrement mis à jour et placés en outre sous format électronique sur **le portail européen E-Justice** à la préparation duquel la présidence tchèque s'est intensivement consacrée. Ce portail devrait, à l'avenir, être le seul point sur internet contenant des informations complètes sur l'accès au droit et la justice dans les États-membres. Il sera en même temps doté d'applications interactives permettant d'effectuer des recherches dans les registres électroniques et de trouver les tribunaux compétents dans toute l'Europe. La première version publique de ce portail sera lancée en décembre 2009.

La présidence tchèque a également participé à la réalisation des projets pilotes d'interconnexion des registres d'insolvabilité rassemblant déjà 11 États-membres et de création d'une base de données des interprètes et traducteurs assermentés (avec l'Autriche et l'Allemagne).

Afin de soutenir la priorité E-justice et d'élargir la discussion sur ce sujet à un forum d'experts, **la conférence ministérielle de deux jours intitulée « Une e-Justice sans barrières »** a été organisée à Prague.

Affaires intérieures

L'utilisation des technologies modernes pour la sécurité

Le Conseil a pris note du document préparé par la présidence, résumant les résultats des discussions menées entre les experts sur ce sujet. Les débats ont porté sur trois aspects : (a) les critères (évaluation des systèmes d'information) qui aideront à la création d'un projet unifié et permettront un accès sur le long terme aux systèmes dans ce domaine, (b) l'élaboration d'une synthèse des systèmes d'information actifs dans le domaine de la justice et des affaires intérieures au sein de l'UE, et (c) l'identification des besoins prioritaires des organes d'application du droit dans l'échange d'informations. Il est également ressorti du débat mené sur les technologies modernes sous la présidence tchèque un soutien clair en faveur de leur utilisation maximale dans les domaines de la protection des frontières, de la gestion des migrations et de la politique de l'asile.

La protection internationale des enfants

La conférence « **Les systèmes d'avertissement sur les enfants recherchés dans les États membres de l'UE** » organisée à Prague a donné lieu à la présentation des mécanismes utilisés dans le cadre de la recherche des enfants disparus dans un certain nombre de pays européens et non européens. À cette occasion, la présidence en a appelé à la création de ces systèmes dans les États-membres où ils n'ont pas encore été introduits. Le Conseil a validé **les conclusions sur une meilleure utilisation du Système d'information Schengen (SIS) et la coopération des bureaux SIRENE** (bureaux assurant la communication d'informations complémentaires pour les dossiers du SIS) en vue de protéger les

enfants. Sur la base des recommandations de bonnes pratiques remises, les États-membres ont ainsi été invités à améliorer leur coopération dans le domaine de la protection des enfants.

En avril s'est déroulée la conférence internationale « **Un internet plus sûr pour les enfants – une lutte commune contre les comportements et contenus illicites en ligne** » lors de laquelle la « **Déclaration de Prague** » a été adoptée. Son principal intérêt est le soutien qu'elle apporte à une approche coordonnée de la part de tous les intéressés face aux menaces liées à internet et aux autres technologies de communication.

La politique de lutte contre la drogue

L'attention s'est portée pour l'essentiel sur la question du **développement et de l'introduction des indicateurs de réduction de l'offre** au sujet de laquelle le Conseil a adopté des conclusions. Sous la conduite de la présidence tchèque, l'UE a réussi à Vienne, dans le cadre de la 52^e session de la Commission des stupéfiants de l'ONU, qui s'est réunie en mars, et grâce à la position unique défendue par les 27, à faire adopter toute une série de ses priorités lors des négociations sur **la Déclaration politique sur les drogues et les plans d'action de l'ONU y afférents**, ainsi qu'à formuler une position communautaire unique sur la forme finale de la déclaration.

Une politique migratoire complémentaire et flexible

La présidence tchèque a initié la mise en œuvre du **Pacte européen sur l'immigration et l'asile**. Dans le domaine de l'immigration légale, **la directive établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié (la « carte bleue »)** a été adoptée et une avancée sensible a été réalisée dans la discussion de la proposition de directive du Conseil établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État-membre et établissant un socle commun de droits pour les détenteurs d'un **permis unique**. Un important progrès a été réalisé dans la lutte contre l'immigration illégale avec l'adoption de la proposition de **directive établissant des sanctions à l'encontre des employeurs d'immigrés clandestins**. Le problème de l'immigration illégale est également abordé dans **les conclusions du Conseil européen de juin**, qui reflètent les vives discussions sur l'immigration illégale en particulier en Méditerranée et appellent à l'adoption rapide d'un certain nombre de mesures en vue de résoudre cette question brûlante et d'éviter la survenance de nouvelles tragédies humaines. Les conclusions du Conseil rappellent en outre la nécessité d'une approche géographiquement équilibrée de l'immigration, sachant que la coopération avec les pays d'origine et de transit est fondamentale. S'agissant de la politique de réadmission, le Conseil a adopté une décision habilitant la Commission à entamer des négociations sur **un accord de réadmission avec le Cap-Vert** et une décision concernant la signature de **l'accord de réadmission avec le Pakistan**.

Dans le cadre de l'établissement d'un **régime d'asile européen commun**, les négociations du **premier paquet « Asile » (modifications de la « directive accueil », du règlement de Dublin et du règlement EUODAC)** ont été ouvertes. Pour toutes ces propositions, la première lecture a été achevée et les versions de compromis soumises par la présidence ont été débattues. La présidence tchèque est par ailleurs parvenue à une avancée significative dans la négociation de la proposition de **règlement portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile** qui devrait favoriser la coopération pratique entre les États-membres dans le domaine de la politique d'asile. Le Conseil européen de juin a lui aussi appelé à la création rapide de cette institution.

Pour ce qui est de la dimension extérieure de la politique migratoire, **l'approche globale de la question des migrations** est perpétuellement en cours d'application. Fin avril, Prague a accueilli la conférence ministérielle « Construire des partenariats de migration » qui s'est déroulée avec succès avec la participation de pays situés au-delà des frontières Est et Sud-Est de l'UE. Cette conférence a révélé un soutien unanime de tous les participants à une approche globale de la question des migrations reposant sur le principe du partenariat.

La protection des frontières, la coopération Schengen et la politique des visas

La présidence tchèque a mené à terme son plan de sortie de la crise du **projet de Système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II)**. En juin ont été adoptées les conclusions du Conseil sur l'orientation future du SIS II, un texte dans lequel les ministres se sont entendus sur la poursuite du projet actuel dont ils ont néanmoins conditionné le développement par toute une série de

modifications dans la conduite du projet et son architecture technique. L'un des autres éléments importants est la fixation de deux échéances auxquelles il sera testé si le projet se poursuit en conformité avec le plan. Le SIS II sera assuré par un plan de réserve. La présidence tchèque a initié la mise en œuvre pratique du nouveau programme pluriannuel **d'évaluation Schengen**, dans le cadre de laquelle elle introduit dans la pratique ses méthodes révisées. L'évaluation conduite en vue de vérifier la bonne application de l'acquis de Schengen par les États du Benelux, l'Allemagne et la France s'est poursuivie. La première mission d'évaluation portant sur le domaine de la coopération policière, la protection des frontières et les visas a été conduite avec succès en Bulgarie et en Roumanie. Au 29 mars 2009, les contrôles aux frontières aériennes suisses ont été supprimés, marquant **l'achèvement de l'intégration de la Suisse dans l'espace Schengen**. En avril, le Conseil a adopté des conclusions par lesquelles il a appelé à la résolution du problème de personnel dans les bureaux SIRENE en lien avec l'utilisation accrue du SIS. La présidence tchèque a également ouvert la discussion sur l'extension future de l'utilisation du SIS comme base de données sur les personnes représentant un risque potentiel pour la sécurité des États-membres de l'UE.

La présidence s'est en outre consacrée à la problématique de la possible instauration d'un **système d'entrée-sortie** devant permettre de disposer d'un aperçu de la durée de séjour dans l'UE des ressortissants d'États tiers. En coopération avec la Commission, elle a élaboré un questionnaire destiné aux États-membres afin de recueillir des informations sur les spécificités nationales par rapport à ce système. Les données obtenues seront ensuite utilisées dans le cadre de la préparation du cadre juridique du système d'entrée-sortie.

S'agissant de la politique des visas, un document fondamental harmonisant les instruments juridiques communautaires actuellement éparpillés a pu être adopté : le **Code des visas**. La présidence a également donné lieu à la révision juridique et linguistique du texte modifiant les **Instructions consulaires communes** qui servira de base juridique pour le prélèvement des empreintes digitales à entrer dans le **Système d'information sur les visas (VIS)**. Dans le cadre de la préparation du lancement du VIS, la présidence tchèque a réussi à créer un mécanisme de suivi de l'état d'avancement des préparations des projets nationaux de VIS sur la base de formulaires régulièrement actualisés. La question du lancement progressif du VIS dans les représentations diplomatiques des différentes zones géographiques ainsi que la problématique de la campagne d'information et de la formation au VIS ont été également discutées. Un élément essentiel s'agissant de l'utilisation de la biométrie dans les documents de voyage européens est l'adoption des modifications du **règlement du Conseil et du Parlement établissant des normes pour les éléments de sécurité et les éléments biométriques intégrés dans les passeports et les documents de voyage délivrés par les États-membres**.

En mars, la Commission européenne a soumis un texte fondamental réaménageant **la libre circulation des ressortissants des États tiers séjournant sur le territoire de l'espace Schengen avec un visa national de long séjour**. La présidence a réalisé sur ce thème une étude présentant un état des dispositions réglementant les visas de long séjour dans les différents États-membres et proposé de nouvelles approches pour résoudre le problème. La présidence tchèque a également débattu au niveau des experts de la question des paramètres techniques dont devraient être dotés les « laissez-passer » délivrés aux membres et employés des organes de l'UE.

Pour ce qui est de **la politique de visa à l'égard des pays tiers**, une avancée importante a été obtenue dans le processus de libéralisation des visas avec les Balkans occidentaux. Suite aux rapports d'évaluation présentés en mai par la Commission, le Conseil a adopté des conclusions aux termes desquelles un régime de dispense de visa devrait être instauré avec les pays concernés ayant rempli tous les critères, et ce idéalement d'ici fin 2009. La présidence tchèque a également préparé avec succès les négociations concernant la question de la possible suppression de l'obligation de visa pour les détenteurs de passeport taiwanais. En mai ont été signés les accords relatifs à l'exemption de visa pour les séjours de courte durée entre la Communauté européenne et Antigua-et-Barbuda, le Commonwealth des Bahamas, la Barbade, la République de Maurice, la République des Seychelles et Saint-Christophe-et-Nevis. La présidence tchèque a obtenu l'adoption de la décision habilitant la Commission à entamer la négociation de l'accord de simplification des procédures de délivrance des visas avec le Cap-Vert. La présidence tchèque a par ailleurs ouvert une vaste discussion sur la politique des visas de l'UE à l'égard des États tiers ainsi que sur la possibilité d'élaborer un projet complet de politique des visas pour l'UE.

La lutte contre le terrorisme et le crime organisé

La présidence tchèque a poursuivi les négociations sur **la proposition de décision-cadre du Conseil relative à l'utilisation des données des dossiers passagers (Passenger Name Record - PNR) à des fins répressives**. En février, le Conseil a décidé de **la signature de la convention n° 198 du**

Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme. La présidence a plaidé en faveur d'une réalisation permanente des missions découlant du **Plan d'action relatif à l'amélioration de la sécurité des explosifs**. Une grande attention a également été accordée aux activités à long terme entreprises dans le cadre de la lutte contre **la radicalisation et le recrutement** dans les structures terroristes. La présidence tchèque s'est également penchée sur le partage des bonnes pratiques avec les pays des **Balkans occidentaux** dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Pendant la présidence tchèque a en outre été poursuivie l'évaluation des États-membres s'agissant de leurs capacités à gérer les conséquences d'attaques terroristes (2^e tour de la « **peer evaluation** »).

Dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, la présidence tchèque s'est intéressée à la problématique de **la traite des êtres humains**. Ses efforts ont débouché sur **les conclusions du Conseil sur la mise en place d'un réseau informel de rapporteurs nationaux** qui devrait servir à améliorer l'échange d'informations précises sur la situation dans la lutte contre la traite des êtres humains de même que sur le partage d'expériences et de bonnes pratiques.

La coopération policière

Le Conseil a validé deux recommandations. La première porte sur **les radiocommunications policières dans les zones frontalières** et définit les mesures à adopter en vue de l'amélioration de la coopération dans ce domaine, l'objectif final étant l'introduction d'une technologie européenne « unique » de radiocommunication ; la seconde recommandation s'intéresse quant à elle à la problématique de **la lutte contre les courses automobiles illégales** et souligne la nécessité d'un échange d'informations entre les unités de police compétentes dans les États de l'UE. La présidence tchèque a également réussi à achever le **Manuel sur la communication d'informations** qui, avec le Manuel sur les opérations frontalières, remplacera l'actuel Guide sur la coopération policière. La présidence s'est également intéressée au développement des centres communs de coopération policière et douanière.

S'agissant de **l'échange d'informations**, la présidence s'est penchée tant sur les problèmes liés à la réalisation de l'« Initiative suédoise » dont l'objectif est de simplifier l'échange d'informations entre les unités de police, que sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la « Décision Prüm ». Pour ce qui est de la première problématique, la discussion sur la simplification des formulaires pour l'échange d'informations a pu être lancée, et en ce qui concerne la « Décision Prüm », une proposition de procédure d'évaluation et des modèles de formulaires pour les différents domaines (ADN, empreintes digitales, informations sur l'immatriculation des véhicules) ont été préparés.

En avril a été adoptée **la décision du Conseil portant création de l'Office européen de police (Europol)**. Cette décision remplace les dispositions juridiques existantes, et à partir du 1^{er} janvier 2010 Europol sera donc une agence de l'UE de même qu'Eurojust, Frontex ou le CEPOL. Le Conseil a en outre élu **le nouveau directeur d'Europol**, le candidat britannique Rob Wainwright. En avril, le Conseil a accordé au directeur d'Europol un mandat pour ouvrir les négociations sur un **accord de coopération opérationnelle avec Israël** qui rendrait possible la transmission de données personnelles. Fin avril, un accord a été trouvé sur une version consolidée de **l'accord révisé de coopération entre Europol et Eurojust** qui devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

La coopération douanière

La présidence tchèque a évalué la mise en œuvre de la **recommandation du Conseil relative à l'établissement d'accords entre la police, les douanes et autres services répressifs spécialisés en matière de prévention et de répression de la criminalité**. Le rapport d'évaluation a été adopté par le Conseil en mars 2009. Il évalue la coopération entre les organes de police, de douane et autres institutions veillant à l'application du droit et contribue au développement de la coopération entre ces entités.

La présidence a préparé en coopération avec un certain nombre d'États-membres un document résumant les tâches à accomplir dans le domaine de la coopération douanière et pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs définis dans **le programme de Stockholm** pour la liberté, la justice et la sécurité.

La présidence a en outre déployé des efforts significatifs dans le cadre de la discussion de **la décision du Conseil remplaçant la Convention sur le système d'information des douanes**. La proposition élaborée par la présidence française a été entièrement remaniée au cours de la présidence tchèque et finalement l'accord était obtenu. Cette décision contribuera à l'échange d'information entre les

administrations des douanes ainsi qu'avec les autres services d'application du droit relatif aux activités criminelles transfrontalières.

La protection civile

Le plus grand succès de la présidence est l'adoption des **conclusions du Conseil relatives à la sensibilisation de la population en matière de protection civile** qui contiennent des recommandations dans trois domaines : la sensibilisation du public, la sécurité des unités de secours en intervention et la formation du personnel diplomatique concernant le mécanisme de protection civile.

Les relations extérieures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures

La présidence tchèque s'est principalement consacrée à la poursuite de la mise en œuvre des initiatives en cours. Par son approche active à l'égard de l'organisation du groupe de travail de soutien ad hoc pour les relations extérieures JAIEX, elle a contribué au renforcement de la coordination interne et de l'implication des États-membres dans ce domaine, et a par ailleurs rendu possible le débat de sujets transversaux importants.

La présidence s'est en outre consacrée au renforcement de la **coopération avec la nouvelle administration américaine** dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, et a contribué à l'ouverture du dialogue sur la future physionomie des relations transatlantiques dans ce domaine. En réaction à la décision prise par le président américain, Barack Obama, de fermer le centre de détention de Guantánamo, la présidence a initié une discussion afin de trouver un accord sur une approche commune de cette problématique. Cette discussion a abouti début juin avec l'adoption des **conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États-membres sur la fermeture du centre de détention de Guantánamo**, qui comprend, en annexe, un mécanisme permettant l'échange d'informations relatives aux détenus de Guantánamo accueillis dans l'UE.

La présidence a par ailleurs continué à approfondir la coopération avec un autre partenaire stratégique de l'UE, **la Fédération de Russie**, en particulier lors de la réunion de mai du Conseil permanent de partenariat UE – Russie pour la liberté, la justice et la sécurité. La poursuite du développement de la coopération mutuelle a aussi fait l'objet d'une réunion ministérielle de même type entre l'UE et l'**Ukraine**. La présidence a également activement mené des discussions sur le renforcement de la coopération entre le centre SECI et Europol, lors desquelles elle a su défendre la position de l'UE sur les questions de la protection des données et du rôle d'Europol dans le cadre de la convention SELEC. La présidence tchèque a également organisé des réunions régulières d'officiers de liaison ou de la troïka régulière avec les organisations internationales clés (Interpol, Conseil de l'Europe).

Relations extérieures

Le Partenariat oriental et le Corridor Sud

La présidence a dirigé les préparations et l'adoption du projet de **Partenariat oriental**. Les plus hauts représentants de l'Union européenne et des six États partenaires, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Biélorussie, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, ont officiellement ouvert le Partenariat oriental en adoptant une déclaration commune lors du **sommet du 7 mai 2009 à Prague**. Dès le mois de juin se sont tenues les réunions d'introduction de quatre plateformes thématiques multilatérales du Partenariat oriental dans le cadre desquelles se déroulent les débats d'experts sur les thèmes par exemple de la démocratie, de la bonne gouvernance, de l'intégration économique, de la sécurité énergétique ou encore des contacts interpersonnels.

Les discussions avec l'**Ukraine** sur un nouveau traité renforcé se sont poursuivies, et le mandat pour l'ouverture des discussions sur un nouveau traité renforcé avec **la Moldavie** a été adopté. La présidence tchèque a également porté son attention sur **la Géorgie, l'Azerbaïdjan et l'Arménie** et la coopération de l'UE avec **la Biélorussie** a également été intensifiée.

La présidence tchèque a organisé à Prague le **8 mai 2009 le sommet « Le corridor Sud, nouvelle route de la soie »**, une rencontre menée entre l'UE et les pays producteurs de matières premières énergétiques et les pays de transit dans le cadre du Corridor Sud. L'objectif était de donner une impulsion politique à la mise en œuvre des décisions déjà prises au sein de l'UE en vue d'assurer la diversification des sources de matières premières énergétiques. L'importance du sommet est soulignée par le fait qu'il

s'est agi de la toute première rencontre de ce type dans l'histoire. Le résultat fondamental du sommet est la **Déclaration de Prague** qui, outre un intérêt général pour une large coopération s'inscrivant dans la continuité de la coopération d'origine dans le domaine de l'énergie, contient également l'engagement d'entreprendre des démarches concrètes par rapport aux écueils de la coopération énergétique dans le cadre du corridor, à savoir le régime de transit par le territoire de la Turquie et les moyens d'assurer la fourniture de matières premières pour les installations de transport prévues.

Les relations UE - Russie

Le dialogue politique a été dominé principalement par deux événements, les conséquences de **la crise en Géorgie en août 2008** et **la crise dans les livraisons de gaz** en provenance de Russie et à destination de l'UE **en janvier 2009**. Ce dialogue a malgré tout été mené dans toute son étendue et toutes les réunions prévues sous la présidence tchèque ont eu lieu.

Les 21 et 22 mai 2009 s'est ainsi tenu à **Khabarovsk le 23^e sommet UE - Russie**. Les débats ont essentiellement porté sur les questions de la sécurité énergétique (positions à l'égard de la future organisation des relations énergétiques à l'échelle mondiale, attribution de garanties par la Russie concernant les approvisionnements futurs en gaz) et de la politique étrangère de l'UE. Le sommet a montré la capacité de l'UE à mener le dialogue avec la Russie sur toutes ces questions, y compris sur les questions conflictuelles.

Les trois cycles de négociations du nouvel **Accord de partenariat et de coopération avec la Russie** ont pu se dérouler, les propositions des deux parties ont été présentées et le 5^e tour de négociations a permis d'entamer les discussions sur des textes de compromis dans certains domaines.

La partie russe a continué à défendre son initiative dans les domaines sécuritaires et présenté une nouvelle initiative dans le domaine de l'énergie.

Les relations transatlantiques

S'agissant des relations transatlantiques, des contacts ont été établis avec succès avec la nouvelle administration américaine. Le **5 avril 2009** s'est déroulé à **Prague le sommet informel UE - États-Unis** et en marge de celui-ci le déjeuner de travail des ministres des Affaires étrangères. Les chefs d'État et de Gouvernement des États membres de l'UE se sont entretenus avec le président B. Obama sur les questions suivantes : la situation économique et financière dans le monde, l'énergie et le climat, et la situation au Proche-Orient, en Afghanistan et au Pakistan. Les ministres des Affaires étrangères se sont intéressés à l'Europe de l'Est, aux Balkans occidentaux, à l'Afghanistan et au Pakistan, au Proche-Orient et à l'Iran. Les deux rencontres ont confirmé la concordance significative entre les positions européennes et américaines ainsi que l'intérêt des deux parties pour une coopération étroite. Le succès du sommet est notamment le résultat de sa préparation minutieuse au cours de la tróika UE - États-Unis organisée en février au niveau des ministres des Affaires étrangères et de la réunion de mars entre l'UE et le vice-président américain, Joe Biden. Suite au sommet informel, les conclusions du Conseil européen de juin 2009 ont confirmé l'importance stratégique des relations transatlantiques.

Le 6 mai 2009 s'est par ailleurs tenu à Prague **le sommet EU - Canada**, lors duquel l'ouverture des discussions sur un accord complet de partenariat économique a été annoncée.

Les Balkans occidentaux

Les Balkans occidentaux ont été l'un des thèmes principaux de la **réunion informelle des ministres des Affaires étrangères, le « Gymnich », de Hluboká nad Vltavou les 27 et 28 mars derniers**. Cette réunion a confirmé l'intérêt partagé pour la poursuite du processus d'intégration des pays de la région dans l'UE. Sous la présidence tchèque, l'UE a progressé dans le renforcement de son rôle en Bosnie-Herzégovine. Elle est ainsi prête à accepter les missions supplémentaires découlant de la suppression attendue du bureau du haut représentant. Celui-ci ne sera cependant fermé que quand la Bosnie-Herzégovine aura rempli les conditions fixées. La présidence tchèque a également soutenu l'implication du Kosovo dans la coopération régionale et le processus d'intégration européenne.

La Méditerranée et le Proche-Orient

Du fait du conflit dans la Bande de Gaza en hiver 2008 – 2009, la présidence a accordée l'essentiel de son attention à la résolution de la crise et à la limitation de ses répercussions.

Ce conflit a gelé le développement de l'Union pour la Méditerranée, pratiquement inactive depuis le début de l'année à la demande des partenaires arabes. Ce n'est qu'au terme de la présidence que son activité a partiellement repris. Entre temps, une proposition européenne de statuts du secrétariat de l'Union pour la Méditerranée avait été élaborée.

Les événements à Gaza ont freiné entre autres l'avancée du renforcement des relations UE – Israël. Avec l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement israélien, la présidence s'est concentrée sur le maintien de l'acquis, et en particulier la solution fondée sur deux États et l'élimination des obstacles à la naissance d'un État palestinien.

Un élément important pour les prochains développements au Proche-Orient est le renforcement de l'intérêt des États-Unis pour le règlement du conflit israélo-palestinien en liaison avec l'arrivée de la nouvelle administration. Les efforts de la présidence se sont par conséquent concentrés sur la coordination des démarches de l'UE avec celles des États-Unis et des partenaires internationaux, en particulier les membres du quatuor pour le Moyen-Orient. La présidence a soutenu par un dialogue actif les efforts constructifs déployés par les États arabes sur la base de l'Initiative arabe de paix. Le sommet informel avec la Jordanie du 17 juin 2009 s'est lui aussi concentré sur le réveil du processus de paix au Proche-Orient. Les conclusions du Conseil européen de juin 2009 ont confirmé que le processus de paix au Proche-Orient reste l'une des plus hautes priorités de l'UE.

En juin 2009, la présidence a coordonné la réponse de l'UE au déroulement des élections présidentielles en Iran et aux protestations qui s'en sont ensuivies. À cet égard, le Conseil européen a adopté une déclaration sur l'Iran.

Autres régions

Au début de la présidence, le dialogue avec **la Chine** a été rétabli avec succès. Le premier ministre chinois, Wen Jiabao, s'est rendu en janvier dans les institutions de l'UE à Bruxelles et a rencontré le président du Conseil européen, Mirek Topolánek. En mai s'est tenu à Prague le **11^e sommet UE - Chine** qui avait été reporté, un sommet suivi par la réunion de la troïka des ministres de l'UE avec leur homologue chinois à Hanoi. Outre le sommet avec la Chine deux autres sommets se sont encore déroulés en mai également avec succès, **les sommets UE - Japon** et **UE - République de Corée**. L'essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée a été condamné par le Conseil européen dans une déclaration de juin 2009.

La présidence tchèque a coordonné les préparations et la réalisation de plusieurs réunions ministérielles multilatérales : **l'ASEM** (dialogue Asie – Europe), **la réunion UE - ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)** et **la réunion UE – Conseil de coopération du Golfe**. En marge de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'ASEM s'est tenue à Hanoi la première rencontre historique de la troïka de l'UE avec la Birmanie/Myanmar. Le Conseil européen a appelé en juin 2009 à ce que les prisonniers politiques en Birmanie/Myanmar soient relâchés, y compris Daw Aung San Suu Kyi.

En janvier Prague a accueilli la réunion de **la troïka de l'UE avec l'Afghanistan** qui s'est déroulée au niveau des ministres des Affaires étrangères et a confirmé l'engagement de l'UE et l'intérêt de l'Afghanistan au développement de cet engagement. Lors de la réunion de février du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures », l'UE a lancé une réflexion sur sa contribution à la stabilisation de l'Afghanistan, puis en mars 2009 ont été adoptées les conclusions du Conseil sur l'Afghanistan. Les conclusions du Conseil adoptées en juin ont lancé la révision des possibilités d'implication de l'UE en Afghanistan sur la base des politiques et des activités existantes avec pour objectif de concrétiser les prochaines démarches possibles d'ici octobre 2009. La détermination à élargir la mission policière EUPOL a été une nouvelle fois confirmée. Le mois de mars a vu le déroulement à Prague de la réunion de la troïka de l'UE avec le Pakistan au niveau des ministres des Affaires étrangères, lors de laquelle les discussions ont porté sur la gouvernance, la lutte contre le terrorisme, la légalité, le commerce et la coopération au développement. La réunion de la troïka ministérielle a été l'une des démarches préparatoires pour le premier **sommet UE – Pakistan** de l'histoire, au mois de juin 2009. La déclaration du Conseil européen de juin 2009 a confirmé les éléments et les objectifs fondamentaux de l'engagement de l'UE dans la région de l'Afghanistan et du Pakistan.

Dans la région de l'Asie centrale la Stratégie de l'UE pour l'Asie centrale a continué à être mise en œuvre, l'accent étant mis sur les questions énergétiques (voir le sommet sur le Corridor Sud). La présidence a renforcé le dialogue politique (entre autres par la première visite du président du Conseil européen au Kazakhstan et au Turkménistan en février 2009 et par le dialogue politique régional régulier de la troïka de l'UE avec les pays d'Asie centrale les 29 et 30 mai). Concernant les relations avec le Turkménistan, le Parlement européen a approuvé la conclusion d'un accord intérimaire.

Du 11 au 14 mai 2009 s'est déroulée à Prague la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'UE et du **Groupe de Rio**. La session plénière des ministres, le 13 mai, avait été précédée par une série de réunions à des niveaux inférieurs au cours desquelles le texte d'une déclaration commune avait été entendu et le 14 mai, l'Union européenne et les groupes régionaux de l'Amérique latine se sont réunis au niveau des ministres (VI^e session du Conseil conjoint UE – Mexique, IV^e session du Conseil d'association UE – Chili, troïka UE – Amérique centrale et troïka de l'UE – Mercosur).

Au cours de la présidence s'est également poursuivi le dialogue politique avec Cuba, repris en octobre 2008. Les discussions des ministres se sont concentrées sur le domaine des Droits de l'Homme et la coopération au développement. Suite notamment à ces discussions, les ministres des Affaires étrangères ont décidé, lors de la réunion du Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » de l'UE en juin, de poursuivre le dialogue politique commun.

La présidence a également mené un dialogue politique avec les pays d'Afrique. Elle a été contrainte de réagir aux crises politiques (en particulier celle de Madagascar). Le 18 juin 2009 s'est déroulée la première réunion de la troïka de l'UE avec le premier ministre du Zimbabwe organisée après l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement auquel participe également l'opposition ; cette réunion a entrouvert les portes pour la normalisation des relations UE – Zimbabwe.

Komentář: pootevrela

La Politique européenne de sécurité et de défense

Dans ce domaine, la présidence s'est essentiellement intéressée à la problématique du **développement des capacités civiles**. Lors de la réunion informelle des ministres des Affaires étrangères de l'UE à Hluboká nad Vltavou, la présidence a présenté deux documents avec pour objectif de donner une impulsion politique aux efforts déployés en vue de surmonter les insuffisances persistantes.

Pour ce qui est des **opérations militaires de l'UE**, la présidence s'est concentrée en particulier sur la question du transfert des opérations au Tchad et en République Centrafricaine sous mandat de l'ONU, un transfert auquel il a été procédé le 15 mars 2009, sur la question de la transformation éventuelle de l'opération Althéa en Bosnie-Herzégovine en une mission d'entraînement et de conseil et sur celle de la recherche d'un accord sur la question du prolongement d'un an de l'opération maritime anti-pirate Atalanta.

Dans le domaine du **développement des capacités militaires** de l'UE, la présidence s'est concentrée sur plusieurs projets concrets, et en particulier sur l'initiative sur les hélicoptères et le renforcement des capacités en hélicoptères pour les opérations de gestion de crise. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, inspiré du programme Erasmus, de séjours d'études et d'échanges des jeunes officiers entre les écoles militaires, la présidence a proposé la création d'un sous-groupe de travail, dont elle s'est ensuite vu confier la gestion, devant assurer les **échanges d'étudiants entre les établissements d'enseignement militaire supérieur**. En coopération avec l'Agence européenne de défense, la présidence s'est efforcée d'obtenir la création d'un processus de certification européen harmonisé dans le domaine de la navigabilité aérienne militaire, du renforcement du soutien aux petites et moyennes entreprises pour leur réussite dans les appels d'offres organisés dans le cadre du marché européen des équipements de défense, et enfin la création d'un système d'éducation et de formation européennes des travailleurs engagés dans les programmes communs de l'armement.

La présidence a activement soutenu l'intensification et l'approfondissement de la coopération entre l'UE et l'OTAN, principalement par le biais de réunions régulières du Groupe UE – OTAN sur les capacités militaires.

La lutte contre le terrorisme

Au cours du premier semestre 2009, l'UE a poursuivi certaines initiatives lancées déjà au cours des présidences précédentes et en particulier **l'aide au Pakistan et aux pays du Sahel** dans la lutte contre le terrorisme. En avril 2009 une mission de la Commission européenne, de la présidence et de certains

pays membres s'est rendue au Pakistan où elle a identifié les domaines dans lesquels l'UE pourrait venir en aide au Pakistan. Les résultats de cette mission ainsi que les conclusions des discussions du groupe de travail pour le terrorisme ont été repris dans le cadre des conclusions du **premier sommet UE – Pakistan de l'histoire**.

La présidence a également attiré l'attention sur d'autres pays qui devraient être prioritaires pour l'UE en termes de coopération dans la lutte contre le terrorisme et d'assistance technique. Il s'agit essentiellement des **pays des Balkans occidentaux et du Yémen** avec lequel l'UE a entamé, lors de la présidence tchèque, un **dialogue sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme**.

La présidence a été contrainte de se pencher également sur une problématique tout-à-fait nouvelle, celle de la **fermeture du centre de détention à Guantanamo**. L'UE a salué la décision prise par le président des États-Unis, Barack Obama, de fermer Guantanamo, et ouvert le débat sur une possible implication de l'UE et de ses États-membres dans l'accueil des anciens détenus déclarés « cleared to release ». Cette question a également été discutée à l'occasion du sommet informel UE – États-Unis du 5 avril, lors duquel le président B. Obama a officiellement sollicité l'aide de l'UE. Malgré les positions très divergentes de certains États-membres, la présidence a réussi à trouver sur cette question un consensus confirmé par l'adoption d'une approche commune coordonnée à l'égard de l'aide à apporter aux États-Unis dans le cadre de la fermeture du centre de détention. L'UE et les États-Unis ont ensuite adopté une déclaration commune sur la fermeture du centre.

La lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et le contrôle de l'exportation des armes

La présidence tchèque a relancé les efforts de l'UE visant à soutenir le **traité d'interdiction complète des essais nucléaires** (TICE) et adressé des communiqués aux ministres des Affaires étrangères des pays restants, dont la ratification est nécessaire pour l'entrée en vigueur du traité.

La présidence a également initié la première réunion du groupe d'experts de l'UE sur la lutte contre le transport aérien illégal des armes légères et de petit calibre.

Dans le cadre de l'arrangement de Wassenaar, la position des États membres de l'UE, anciens États membres du pacte de Varsovie, sur la question des licences de port d'armes a réussi à être imposée comme position commune de l'UE.

Les Droits de l'Homme et la politique de transformation

En mars 2009 a été organisée, en coopération avec les partenaires non gouvernementaux, la conférence intitulée « La voie du consensus sur les politiques de l'UE de soutien à la démocratie » consacrée au besoin de consolider les instruments de la politique extérieure de l'UE pour qu'ils permettent de travailler de manière plus efficace dans le sens de l'atteinte de l'un des objectifs clés de la politique des relations extérieures, le soutien à la démocratie dans le monde. La vision politique et stratégique du soutien à la démocratie et l'engagement de l'UE dans ce sens devraient être formulés à l'avenir dans le « **Consensus sur la démocratie** ».

Pendant la présidence, la **révision/actualisation d'un total de huit ensembles d'instructions pour l'exécution de la politique dans le domaine des Droits de l'Homme** a été finalisée. Ces instructions ont été republiées et présentées au public. Une avancée importante a été accomplie dans la poursuite de leur mise en œuvre, l'accent étant mis sur les défenseurs des Droits de l'Homme, la peine de mort et la violence contre les femmes. Outre une multitude d'autres actions, celle qui mérite d'être mentionnée est en particulier l'ouverture de la discussion sur l'initiative paneuropéenne « *Shelter City* » (« Ville-refuge ») portant sur la création d'un réseau libre des villes et des régions européennes qui serviraient de refuge temporaire aux défenseurs des Droits de l'Homme en danger dans le pays où ils exercent.

La présidence tchèque a en outre donné lieu à la tenue d'un certain nombre de réunions organisées dans le cadre du dialogue sur les Droits de l'Homme et de consultations avec des pays tiers, notamment la Chine et la Russie. Un dialogue sur les Droits de l'Homme vient par ailleurs d'être entamé avec la Géorgie et la Biélorussie.

Enfin, du 26 au 30 juin, la **Conférence sur le sort des biens des victimes de l'Holocauste** s'est tenue à Prague et à Terezín; une conférence consacrée entre autres au rappel de l'héritage de l'Holocauste, aux programmes sociaux destinés aux survivants et au soutien à l'éducation des jeunes. Au

cours de la conférence **la Déclaration de Terezin** a été adoptée. De plus une déclaration entre la présidence tchèque et la Commission européenne a été signée. Parmi les résultats de la conférence on peut citer l'annonce d'établir de **l'Institut Européen du héritage de la Shoah** à Terezin; cette intention sera réalisée par le gouvernement de la République tchèque en coopération avec les gouvernements des Etats-membres et avec les organisations internationales et tchèques. La République tchèque a par là confirmé son intérêt de longue date pour la préservation de l'héritage de la tragédie de l'Holocauste et pour la gestion à l'avenir de la problématique de la réparation des torts causés aux victimes de l'Holocauste.

La coopération au développement et l'aide humanitaire

Les 29 et 30 janvier 2009, Prague a accueilli la **réunion informelle des ministres de l'UE chargés de la Coopération au développement**. Les discussions ont porté sur « les sources d'énergie durables locales » ainsi que sur la bonne gouvernance, la situation humanitaire à Gaza, l'impact de la crise financière sur les pays en voie de développement et la dimension orientale de la coopération au développement.

Le 2 mars 2009, **la conférence des donateurs pour la reconstruction de Gaza** s'est tenue à Charm el-Cheikh en Égypte. Les participants à la conférence ont apprécié les efforts déployés par l'Égypte en vue du maintien du cessez-le-feu et invité Israël à rouvrir complètement toutes les voies d'accès à la Palestine. Le montant total de l'aide internationale promise a atteint les 5,2 milliards de dollars américains.

Les 22 et 23 avril 2009, la conférence internationale, organisée en vue de soutenir le secteur sécuritaire somalien et la mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), s'est déroulée à Bruxelles. Les participants originaires de plus de 60 pays ont promis d'allouer à cette fin un total de 213 millions de dollars américains.

Du 4 au 9 avril, Prague a accueilli la XVII^e Assemblée parlementaire paritaire de l'UE avec **le groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)**. Le sujet principal a été celui de l'impact des crises financière et alimentaire sur les pays ACP. La réunion a donné lieu à l'adoption de résolutions sur les accords de partenariat économique, le changement climatique, les crises financière et alimentaire, la Somalie et la diversité ethnique, culturelle et religieuse.

Les 18 et 19 mai 2009, le Conseil « Affaires générales et Relations extérieures » s'est déroulé à Bruxelles, réunissant les ministres chargés du Développement. Le point principal figurant à l'ordre du jour était celui de l'adoption des conclusions du Conseil sur le soutien aux pays en voie de développement en temps de crise. Parmi les autres points abordés : les accords de partenariat économique, l'approfondissement de la coopération entre l'UE et les États-Unis dans le domaine du développement et le dialogue politique comme principe de bonne gouvernance.

Le Conseil des ministres ACP-CE des 28 et 29 mai 2009 a donné lieu au lancement officiel d'une nouvelle **révision de l'accord de Cotonou**, le Conseil ayant validé l'allocation du mandat à la Commission pour la négociation de cette révision. Le Conseil a également adopté une résolution conjointe sur la crise financière mondiale et une déclaration conjointe sur le changement climatique, et par ailleurs soutenu le processus de partenariat économique entre l'UE et les pays ACP.

Les 10 et 11 juin 2009 s'est déroulée à Rome, avec la participation de la présidence tchèque, la réunion des ministres du G8 chargés du Développement. Les ministres ont appelé à renforcer les efforts déployés en vue du respect des engagements internationaux pris en matière d'aide publique au développement. Ils ont également soutenu l'engagement du G20 d'augmenter les ressources du FMI accessibles aux pays en voie de développement et l'introduction de moyens de financement innovants.

Du 16 au 19 juin 2009, Genève a accueilli la réunion de la **plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe**. Les discussions ont porté sur les principaux défis stratégiques, dans le contexte du développement durable, pour les pays en voie de développement avec un grand risque de catastrophes naturelles, ou encore la liaison entre les catastrophes naturelles et le changement climatique qui affecte de façon négative les conditions sociales et économiques tant des pays en voie de développement que des pays développés. La présidence a contribué à la réunion sous la forme d'une

déclaration commune au nom de l'UE sur le thème du soutien de l'UE aux efforts déployés en vue de réduire les risques de catastrophes naturelles dans les pays en voie de développement.

Les **conclusions du Conseil européen de juin 2009** confirment à nouveau les engagements de l'UE de soutenir les pays en voie de développement dans leurs efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et d'atteindre ses propres objectifs s'agissant de l'aide publique au développement. À l'avenir, l'UE attend en outre un renforcement de la coopération avec les États-Unis dans le domaine de l'aide au développement.

La dernière grande manifestation organisée dans le cadre de la présidence tchèque dans le domaine de la coopération au développement a été la **conférence de haut niveau de l'ONU sur les effets de la crise économique et financière sur le développement** ; cette conférence s'est déroulée du 24 au 26 juin 2009 à New York.

Les sanctions internationales et la lutte contre le financement du terrorisme

Pour ce qui est de la coordination de l'application des sanctions internationales, la présidence s'est concentrée sur la gestion des questions techniques liées à cette application. Étant donnée l'absence, jusqu'à présent, d'échange d'informations à l'échelle internationale, il a notamment été possible de parvenir à la définition des **mécanismes fondamentaux de la coopération internationale**. La présidence a en outre fait en sorte que soient formulées des **approches communes dans l'application des sanctions internationales**.⁴

Politique commerciale commune

La lutte contre le protectionnisme et la poursuite de la libéralisation du commerce international

La crise financière et le ralentissement de l'économie mondiale ont fait surgir des défis également pour la politique commerciale extérieure de l'UE. Les conclusions de plusieurs forums de discussion ont confirmé que la voie à suivre communément admise pour sortir de la crise est de rejeter le protectionnisme, d'ouvrir de nouveaux marchés, de supprimer les obstacles douaniers et non tarifaires, et enfin de soutenir le financement des transactions commerciales. La présidence tchèque a contribué au démarrage de la surveillance des mesures protectionnistes au sein de l'Organisation mondiale du commerce et d'un processus similaire dans l'UE elle-même. Les priorités mentionnées, telles que le processus de surveillance ou l'allocation de moyens au financement du commerce, ont également été confirmées par le sommet des plus hauts représentants des pays du G20 qui s'est tenu à Londres. Ce dernier a par ailleurs reconfirmé l'engagement de travailler dans le sens d'un accord ambitieux et équilibré au sein de l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre du Cycle du développement de Doha.

Les relations commerciales bilatérales

Au cours de sa présidence, la République tchèque s'est efforcée de faire avancer au maximum les négociations bilatérales sur la libéralisation des échanges entre l'UE et les pays tiers. Parmi ses plus grands succès : le début des négociations d'un **accord complet de partenariat économique avec le Canada** lors du sommet UE – Canada et une avancée considérable dans les discussions sur la signature d'un **accord de libre-échange avec la République de Corée**. Le sommet UE – République de Corée, qui s'est tenu le 23 mai 2009 à Séoul, a par ailleurs aidé à surmonter un certain nombre de divergences entre les parties. Parmi les autres succès de la présidence tchèque figurent les progrès significatifs réalisés dans les discussions menées au sujet des accords bilatéraux de libre-échange avec les pays de la Communauté andine et d'Amérique centrale.

Un autre succès de la présidence tchèque est la **réunion**, en mai, **des hauts représentants politiques de l'UE et de la Chine** consacrée à la question de la coopération économique et commerciale entre ces deux entités. Ont également été poursuivies les négociations avec la Fédération de Russie sur la possibilité de son adhésion à l'Organisation mondiale du commerce, ce qui aurait une influence cruciale sur les relations commerciales entre l'UE et la Russie.

⁴ Ces sanctions sont appliquées à l'encontre des personnes physiques et morales, éventuellement des pays tiers, inscrits sur les listes correspondantes, en vue de maintenir et de restaurer la paix et la sécurité dans le monde dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

L'élimination des obstacles commerciaux

Dans le cadre de la mise en œuvre de la **stratégie commerciale pour une « Europe globale »**, la présidence s'est concentrée, conformément aux priorités définies dans le cadre du débat ouvert sur le fonctionnement des instruments de défense commerciale, sur la question de la transparence des procédures. Dans ce domaine un large consensus a été trouvé lors de la présidence entre les États-membres, qui a débouché sur la proposition soumise par la Commission de procéder à un grand nombre de changements par rapport aux pratiques existantes en vue d'améliorer la transparence des enquêtes de défense commerciale. Ces changements seront mis en place dans les mois à venir.

La présidence tchèque a également continué à promouvoir **la mise en œuvre de la stratégie révisée d'accès aux marchés** censée faciliter l'accès aux marchés des pays tiers pour les entreprises européennes. Une attention particulière a été prêtée au groupe des marchés en forte croissance, le BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine).

Enfin, la présidence tchèque a également soutenu les efforts déployés en vue d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle et l'application des lois dans ce domaine, des efforts qui devraient contribuer à la création de conditions égales de concurrence.

Le financement du commerce

Sous la présidence tchèque, la discussion menée sur plusieurs années au sujet de **l'amélioration des conditions pour les crédits à l'exportation** pour les installations de production d'énergies renouvelables a pu être conclue avec succès, et l'accord surannée sur les conditions applicables aux crédits accordés à l'énergie nucléaire a été mis à jour. **Depuis le 1^{er} juillet 2009, il est donc possible d'accorder des crédits à l'exportation pour les installations de production d'énergies renouvelables ainsi que pour l'énergie nucléaire, l'échéance des créances étant fixée jusqu'à 18 ans après.** Il est par ailleurs possible de profiter de conditions de remboursement plus flexibles, avec par exemple un report pouvant aller jusqu'à 18 mois du premier versement, et d'autres éléments ont été introduits, qui offrent aux exportateurs de ce type d'installations des conditions bien plus favorables et mieux adaptées à leurs besoins que celles en vigueur jusqu'à présent.

Une initiative de la présidence tchèque a en outre permis de relever **les ressources mondiales allouées au soutien au financement du commerce à hauteur de 250 milliards de dollars américains**, et les négociations ont rendu temporairement possible la demande d'une dérogation permettant aux **caisses nationales d'assurance de crédit** d'offrir sur la base d'une décision de la Commission, une **assurance des crédits y compris à court terme** dans le cas où les compagnies d'assurance privées ne sont pas en mesure de fournir ce type d'assurance.